



STRATÉGIE
CLIMAT-
DÉVELOPPEMENT
2017-2022

Revue à mi-parcours

Juin 2020

Liste des acronymes utilisés

AADD	Analyse et Avis Développement Durable
ADFIAP	Association of Development Financing Institutions in Asia and the Pacific
ALIDE	Asociación Latinoamericana de Instituciones Financieras para el Desarrollo
BNDES	Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social
BOAD	Banque Ouest Africain de Développement
C2D	Contrats de Développement et de Désendettement
CABEI	Central American Bank for Economic Integration
CATDDO	Appui assorti d'une option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes
CAF	Caisse Andine de Financement
CDG	Caisse des Dépôts et de Gestion
CDN	Contributions à l'accord de Paris Déterminées au plan National
CGDEV	Center for Global Development
CICID	Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement
CICLIA	Cities and Climate Change in Sub-Saharan Africa Initiative
CIT	Cadre d'Intervention Transversal
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COM	Contrat d'Objectifs et de Moyens
COP	Conference of the Parties
CPI	Climate Policy Initiative
DBSA	Development Bank of Southern Africa
EDFI	European Development Finance Institution
EEB	Efficacité Énergétique des Bâtiments
FMO	Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden
GEF	Global Environment Facility
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
I4CE	Institute for Climate Economics
KfW	Kreditanstalt Für Wiederaufbau
IDFC	International Development Finance Club
BMD	Banque Multilatérale de Développement
NAMA	Nationally Appropriate Mitigation Action
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OECO	Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PME	Petites et Moyennes Entreprises
POS	Plan d'Orientation Stratégique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PrPP	Prêts de Politique Publique
PT-SMI	PT Sarana Multi Infrastruktur
SFI	Société Financière Internationale
SIDBI	Small Industries Development Bank of India
SUNREF	Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance
TCFD	Task force on Climate related Financial Disclosure
TDB	Trade and Development Bank
TSKB	Turkiye Sinai Kalkinma Bankasi
UNDESA	United Nations Department of Economic and Social Affairs
WRI	World Resources Institute

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
AVANT-PROPOS	4
RESUME.....	5
I. UN CONTEXTE RENOUVELE	7
II. BILAN A MI-PAROURS DE LA STRATEGIE CLIMAT	8
A. Ce que la stratégie a changé.....	8
B. Engagement 1 : Assurer une activité « 100% accord de Paris ».....	12
C. Engagement 2 : Augmenter les volumes de finance climat.....	16
D. Engagement 3 : Contribuer à la redirection des flux financiers.....	20
E. Engagement 4 : Co-construire les solutions et peser sur les normes	22
III. REHAUSSER L'AMBITION CLIMAT DU GROUPE AFD EN 2020	24
A. Contribuer à une relance pro-climat suite à la crise du Covid-19.....	24
B. Renforcer l'alignement avec l'accord de Paris	25
C. Utiliser la finance climat comme levier pour le financement des ODD	27
D. Amplifier la redirection des flux financiers	30
E. Améliorer nos pratiques et rester force de proposition pour influencer les débats	31
ANNEXE 1 - CADRE LOGIQUE DU CIT CLIMAT-DEVELOPPEMENT 2017-2022	34
ANNEXE 2 – METHODOLOGIE DE LA REVUE A MI-PAROURS.....	36
ANNEXE 3 - ANALYSE DES AUTORISATIONS CLIMAT 2017-2019 DU GROUPE.....	37
ANNEXE 4 – PERCEPTION INTERNE DE LA STRATEGIE (RESULTATS DU QUESTIONNAIRE)	41
ANNEXE 5 – FEUILLE DE ROUTE ALIGNEMENT ACCORD DE PARIS POUR LE GROUPE AFD	43
ANNEXE 6 - ALIGNEMENT INTERNE : CONTRIBUTIONS DES AGENTS DU GROUPE AFD.....	46
ANNEXE 7 - LA FACILITE ADAPT'ACTION, UN CATALYSEUR D'INNOVATIONS.....	48
ANNEXE 8 - LA FACILITE 2050, UN OUTIL POUR ACCOMPAGNER LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT BAS CARBONE ET RESILIENT	50
ANNEXE 9 - SECTEURS SOCIAUX ET CLIMAT : EXEMPLES DE PROJETS ET OUTILS	52
ANNEXE 10 - CLIMAT ET BIODIVERSITE : VERS UNE AMBITION POUR LA PLANETE.....	55
ANNEXE 11 – PRODUCTION DE CONNAISSANCE CLIMAT ET BIODIVERSITE.....	57
ANNEXE 12 – CADRAGE SUR LA TRANSITION JUSTE ET PERSPECTIVES POUR LE GROUPE AFD	60
ANNEXE 13 - METHODOLOGIE DE COMPTABILISATION DE LA FINANCE CLIMAT	62

AVANT-PROPOS

Ce relevé des compteurs à mi-parcours confirme que l'AFD est en bonne voie d'atteindre ou a déjà atteint nombre des objectifs fixés par la stratégie climat 2017-2022. Des résultats significatifs sont à souligner en matière de volume de finance climat, d'influence dans les débats liés à l'alignement avec l'accord de Paris, de positionnement du groupe comme acteur de référence sur le climat, de reconnaissance du rôle des banques de développement et de leur plateforme IDFC dont l'AFD assume la présidence.

Cependant, des marges de progression importantes demeurent, en priorité pour l'opérationnalisation de l'alignement avec l'accord de Paris et la systématisation de la prise en compte du climat dans l'ensemble des secteurs et géographies d'intervention. Plusieurs chantiers lancés dans le cadre de cette revue à mi-parcours vont dans le sens d'une application plus complète et ambitieuse de la stratégie climat et préparent les fondations de la future stratégie post 2022.

La crise actuelle du Covid19 et les risques intrinsèques de répondre à une crise par des solutions court-termistes retardant voire allant à l'encontre d'une transition écologique de long terme, démontrent que les avancées du groupe en matière de climat peuvent être fragilisées, et illustrent qu'il est nécessaire de redoubler d'attention et de proactivité pour la bonne mise en œuvre de la stratégie dans le sens d'une inflexion des trajectoires nationales. Le maintien du groupe sur le cap du climat et des objectifs du développement durable constitue également l'opportunité d'une relance durable pour ses contreparties, afin d'éviter de perpétuer les vulnérabilités face aux crises qui se répéteront.

RESUME

Deux ans après son adoption, la présente revue à mi-parcours procède à un point d'étape quant à l'atteinte des objectifs de la stratégie climat.

La stratégie climat 2017-2022 a été adoptée en novembre 2017 dans le contexte d'une forte mobilisation de la France sur le climat, appelant l'AFD à devenir « la première banque de développement à mettre en œuvre l'accord de Paris ».

En une année 2020 qui devait être décisive pour le climat et la biodiversité, la revue a poursuivi 2 principaux objectifs : i) faire le bilan de la mise en œuvre des engagements pris en 2017, ii) contribuer au rehaussement de l'ambition mondiale sur le climat dès 2020.

La crise actuelle du Covid-19 et les risques intrinsèques d'y répondre par des solutions court-termistes, retardant, voire allant à l'encontre d'une transition écologique de long terme, démontrent que les avancées du groupe sur le climat peuvent être fragilisées, et la nécessité d'une attention et d'une proactivité renouvelées, pour la bonne mise en œuvre de la stratégie. Ainsi, au lieu d'affaiblir la portée des actions de rehaussement de l'ambition pour le climat, cette crise doit être l'opportunité pour le groupe AFD de confirmer la nécessaire atteinte conjointe des objectifs de l'accord de Paris et de ceux du Développement Durable, en écho aux piliers 100% accord de Paris et 100% Lien Social du POS IV.

Le groupe AFD est en bonne voie d'atteindre, ou a déjà atteint nombre de ses objectifs climat.

La stratégie climat a eu un fort impact sur les activités du groupe. Par le biais de l'engagement phare « 100% accord de Paris », elle lui a donné un rôle pionnier et novateur, soutenant son rayonnement parmi les bailleurs, en particulier au travers d'IDFC dont l'AFD assure la Présidence depuis 2017. La stratégie a renforcé le « réflexe climat » des équipes, impulsé depuis 2012 par l'objectif de consacrer chaque année 50% des engagements à des projets à co-bénéfices climat. L'AFD a activement mobilisé les membres d'IDFC à renforcer leurs engagements sur le climat et soutenu leur reconnaissance sur la scène internationale.

L'évaluation de la cohérence des projets avec l'accord de Paris a été réalisée depuis janvier 2018 avec la grille d'Analyse Développement Durable, mise à jour sur sa dimension climat. Les fiches pays climat pour l'ensemble de ses pays d'interventions, la Facilité 2050 pour accompagner les trajectoires de long terme, et la Facilité Adapt'Action dédiée à appuyer 15 pays parmi les plus vulnérables, sont venues soutenir l'action de l'AFD de mise en œuvre de l'accord de Paris. Les marges de progrès restent importantes pour harmoniser les procédures d'évaluation de l'alignement, en particulier pour les secteurs sensibles, les opérations d'intermédiation financière, et entre l'AFD et sa filiale Proparco.

Les volumes de finance climat engagés par le groupe ont atteint et dépassé les cibles fixées pour 2020, avec 6 milliards d'euros de finance climat dont 2 milliards d'euros pour l'adaptation en 2019, ce qui témoigne de la large diffusion du climat dans ses opérations. L'atteinte de la cible de 50% de co-bénéfices climat, la plus ambitieuse à l'échelle des bailleurs, n'en reste pas moins un défi, qui nécessitera un renforcement de l'activité climat dans certaines géographies, en particulier en Outre-mer, mais aussi dans le secteur bancaire de Proparco.

Les efforts du groupe pour rediriger les flux financiers se sont amplifiés, via la mobilisation du secteur privé sur le climat, des produits innovants en matière de garantie, l'appui aux systèmes financiers, ou encore le partenariat stratégique avec le Fonds Vert. L'AFD a poursuivi un travail

d'influence et de co-construction de normes auprès de ses pairs et sur la scène internationale, en particulier sur l'alignement avec l'accord de Paris. Elle a partagé avec ses pairs et partenaires ses progrès importants en matière d'intégration des risques financiers climatiques, physiques et de transition, dans son processus d'analyse de risques. Enfin, elle a démontré sa volonté de maintenir un dialogue régulier avec les ONG et la société civile en matière de climat.

Pour aller plus loin, l'AFD rehausse son ambition dès 2020 sur les 5 axes suivants :

- 1) *Contribuer à une reconstruction pro-climat dans le contexte de la crise du Covid-19.* Le groupe investit l'approche de la transition juste afin de favoriser les interactions entre ODD environnementaux et sociaux, et développera une approche spécifique pour l'Afrique, qui intègre davantage les enjeux sociaux aux appuis en matière d'adaptation et d'atténuation.
- 2) *Renforcer l'application opérationnelle, stratégique et interne de l'alignement avec l'accord de Paris.* Le groupe adopte le cadre méthodologique d'alignement proposé par I4CE et CPI pour guider l'application holistique de l'alignement, et se fixe une feuille de route d'ici 2022 avec, par exemple, de nouvelles méthodologies sur l'intermédiation financière ou encore un calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles annuels d'opérations du groupe. L'AFD y inclut l'alignement de ses pratiques internes et se dote d'un objectif de réduction de sa propre empreinte carbone.
- 3) *Utiliser la finance climat comme levier de financement des ODD.* Le groupe favorisera les synergies du climat avec les secteurs sociaux, en particulier pour le genre, la santé, l'éducation ou encore le numérique. Il rehausse la part de ses financements climat favorables à la biodiversité, passant de 15% en 2018 à 30% d'ici 2025. Pour mieux caractériser l'impact de ses financements, l'AFD développera des indicateurs de mesure d'impact ainsi que des évaluations ex post de projets climat. Sur la base de sa performance de 2019, le groupe AFD est en mesure de générer jusqu'à 30 milliards d'euros de finance climat, dont 10 pour l'adaptation d'ici à 2025. Au-delà, la mobilisation des investissements, notamment privés, pour le climat, par le groupe, doit être prise en considération conjointement à ses engagements propres.
- 4) *Amplifier la redirection des flux.* Le groupe développera une offre spécifique d'accompagnement des systèmes financiers, cherchant à obtenir un effet transformationnel sur les stratégies et opérations des institutions financières, et contribuera aux débats sur les meilleures pratiques de finance verte à l'échelle internationale. Le groupe travaillera aussi à renforcer son effet de levier sur le secteur privé et ses liens avec les membres IDFC pour les accompagner vers des pratiques plus ambitieuses de redirection des flux financiers vers le climat.
- 5) *Améliorer nos pratiques et rester force de proposition.* L'AFD poursuivra l'intégration des risques financiers climatiques dans ses processus internes et aux côtés de ses partenaires. Elle restera à l'écoute des meilleures pratiques en matière de finance durable ou de *climate bonds*, ainsi que de la réglementation européenne en la matière. En interne, l'AFD définira une politique pour orienter ses propres placements vers des investissements durables. Enfin, l'AFD renforcera sa redevabilité sur ses activités climat, enrichissant la plateforme *Open data* et s'inspirant de normes internationales comme les recommandations de la TCFD pour sa redevabilité sur le climat.

I. UN CONTEXTE RENOUVELE

La stratégie climat et l'exercice de revue à mi-parcours

1. La stratégie climat 2017-2022 a été adoptée en novembre 2017 dans le contexte d'une forte mobilisation de la France sur le climat. Gardienne de l'accord de Paris alors que les États-Unis annonçaient leur retrait, la France a fait évoluer le mandat de l'AFD en juillet 2017 pour qu'elle devienne « la première banque de développement à mettre en œuvre l'accord de Paris ». La stratégie climat fixe un cap ambitieux pour le groupe AFD, articulé autour de 4 engagements : i) assurer une activité «100% accord de Paris», ii) augmenter les volumes de finance climat, iii) rediriger les flux financiers, iv) co-construire les solutions et peser sur les normes (annexe 1).
2. L'AFD s'est engagée à ce qu'un point d'étape de la mise en œuvre de la stratégie Climat soit présenté à son Conseil d'administration. C'est à cette fin que la présente revue à mi-parcours a été réalisée au premier semestre de 2020 (voir annexe 2). Elle s'est appuyée sur une large consultation au sein du groupe, au siège et auprès d'Agences et Directions Régionales, mais également à travers une enquête de perception en ligne qui a recueilli 340 réponses, soit une participation de plus de 10% des agents du groupe. Une consultation externe a également été réalisée, auprès des ministères, de la présidente du Conseil d'Administration, des principaux *think tanks* et ONG partenaires, ainsi que des bailleurs de fonds.

Une année décisive pour le climat dans un contexte international mouvementé

3. Au cours de ces 3 dernières années, le climat est resté haut dans l'agenda du groupe AFD qui engageait pourtant des mutations profondes pour assurer une trajectoire croissante d'engagements financiers et devenir une plateforme du développement. En 2018, puis en 2019, les rapports alarmants du GIEC sur les impacts d'un monde à +1,5°C sur les océans et les terres, et de l'IPBES sur la dégradation de la biodiversité ont renforcé sensibilisation des citoyens sur le climat et pression sur les décideurs publics et privés. Un rapport du PNUE établit que même si chaque pays signataire respectait sa propre contribution à l'accord de Paris, le réchauffement planétaire moyen se situerait plutôt entre 2,7°C et 3,2°C. En 2019, pas un mois ne s'est écoulé sans une catastrophe climatique ou environnementale et les émissions mondiales de CO₂ n'ont cessé de croître. Sommets de Chefs d'État et d'acteurs non étatiques, ainsi que nombre de manifestations citoyennes et de la jeunesse ont rythmé l'agenda sur le climat.
4. L'année 2020 devait être une année décisive pour le climat : relèvement de l'ambition via de nouvelles Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et des stratégies de long terme, atteinte de la promesse de Copenhague de financer 100 milliards de dollars par an pour les pays du Sud, mais aussi adoption d'un nouveau cadre de gouvernance internationale pour la biodiversité. En 2020, les pays sont également au tiers de la route vers 2030 pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), dont celui du climat qui est parmi les plus en retard. Cependant, l'action de la communauté internationale sur le climat, déjà fragilisée par les États-Unis, le Brésil, ou encore l'Australie, a été brutalement secouée par la crise du Covid-19. Le report à 2021 des conférences climat et biodiversité, face à l'urgence sanitaire, économique et sociale, a témoigné du risque d'une mise au second plan de l'urgence environnementale.

5. Les nombreuses propositions pour une relance durable qui ont alors émergé démontrent au contraire l'opportunité d'une approche intégrée : dépasser le « monde d'avant » et résolument investir dans un autre modèle de développement, bas-carbone et résilient, protégera les économies et les populations d'une deuxième vague de crise générée par le changement climatique. La transition juste (cf. section III A) apparaît plus que jamais nécessaire pour une relance durable, tant sous l'angle de l'accord de Paris que des ODD, et pour faire de la transition écologique un outil de justice sociale et de la justice sociale un moteur de la transition écologique. Le Sommet des banques publiques de développement *Finance in Common* est organisé par l'AFD en novembre 2020 avec l'objectif de mobiliser ces acteurs clés en faveur d'une relance durable et compatible avec les ODD et l'accord de Paris.

II. BILAN A MI-PAROURS DE LA STRATEGIE CLIMAT

A. Ce que la stratégie a changé

L'engagement phare "100% accord de Paris"

6. La stratégie climat et développement 2017-2022 a été conçue pour prendre en compte l'accord de Paris dans les opérations du groupe. Elle a confirmé que le climat est un marqueur essentiel de son identité, en allant au-delà de l'objectif, fixé depuis 2012, de dédier 50% de ses financements à des projets à co-bénéfices climat. Elle a donné au groupe AFD un rôle pionnier et novateur puisqu'aucune banque de développement n'avait alors pris d'engagement en lien avec l'accord de Paris. Ce rôle a été démultiplié grâce à la stratégie partenariale du groupe, fortement marquée par le climat, notamment au sein de l'*International Development Finance Club* (IDFC) dont l'AFD a pris la présidence en 2017.
7. Cet engagement a ensuite été porté à l'échelle du Plan d'Orientation Stratégique (POS)¹ dont les grands objectifs font l'objet de réunions régulières du Comité exécutif. Le « Comex climat » a procédé au pilotage de la mise en œuvre de la stratégie climat dès 2018². Par ailleurs, l'ambition a été portée dans les décisions du Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (CICID)³ en 2018, puis dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) en 2020. Ainsi, bien que l'engagement « 100% accord de Paris » ait été initialement centré sur les opérations, il désigne aujourd'hui toute la stratégie climat, et recouvre l'objectif d'alignement avec l'accord de Paris, porté par IDFC et les banques multilatérales.

¹ <https://www.afd.fr/fr/ressources/plan-dorientation-strategique-2018-2022-synthese>

² Suivi des chantiers stratégiques en découlant, passage en revue des prochaines échéances importantes pour le groupe relativement au climat, et le cas échéant arbitrage sur des dossiers particuliers ou des sujets de fond sur le climat nécessitant une décision du niveau du COMEX. Les travaux du COMEX Climat sont appuyés par un secrétariat partagé de manière à assurer la cohérence d'ensemble des COMEX thématiques.

³ <https://www.afd.fr/fr/actualites/cicid-2018-lafd-au-service-de-la-politique-partenariale-dun-monde-en-commun>

Impacts sur les partenariats et le rayonnement du groupe AFD

8. L'AFD a déployé une action partenariale sur le climat sans précédent depuis 2017. La présidence par l'AFD de l'IDFC, coïncidant avec l'adoption de la stratégie climat et son engagement phare « 100% accord de Paris », ont fourni de solides bases pour renforcer l'influence de l'AFD au sein du paysage des bailleurs, et dans ses relations avec les décideurs politiques nationaux et internationaux, les acteurs privés et la société civile. Par sa production de connaissances (focus 6), l'AFD a pu contribuer activement sur les sujets de risques financiers climatiques de transition, ou de modélisation des impacts macro-économiques du climat.
9. Ainsi, après avoir été influente sur les principes de comptabilisation de la finance climat en amont de la COP21, l'AFD s'est depuis positionnée sur le sujet de l'alignement avec l'accord de Paris. Lors du *One Planet Summit* de 2017, l'AFD, forte de son engagement pionnier, est parvenue à provoquer une déclaration conjointe entre IDFC et les banques multilatérales qui se sont engagées à aligner leurs flux financiers avec l'accord de Paris. Plus récemment, en 2019, le DFID s'est lui-aussi engagé à rendre son activité pleinement compatible avec l'accord de Paris, et les banques multilatérales ont dévoilé les détails de leur cadre opérationnel d'alignement, qui s'inspire fortement de celui de l'AFD.
10. L'AFD a également contribué à l'agenda international sur le climat. L'Agence a soutenu l'organisation et la création d'initiatives et coalitions lors des *One Planet Summit* de Paris, New York et Nairobi. Le groupe a illustré, par ses performances, l'application ambitieuse des engagements de la France comme par exemple sa contribution à l'Alliance Solaire Internationale, rehaussée de 1 à 1,5 milliard d'euros d'ici 2022. La visibilité du groupe AFD s'en est trouvée considérablement renforcée.
11. Par ailleurs, le climat est resté l'une des majeures de communication grand public du groupe, avec une participation active aux Sommets et conférences climat ainsi que sa présidence d'IDFC, confirmant son positionnement volontariste depuis la COP21. Sous la présidence de l'AFD, IDFC a obtenu une reconnaissance inédite sur la scène internationale. A travers IDFC, c'est le rôle des banques de développement nationales et régionales qui est reconnu.

Impact sur les stratégies opérationnelles et les portefeuilles de projets

12. L'importance du mandat climat de l'AFD dans les nouvelles géographies depuis 2005, puis la cible de 50% de finance climat, et l'application d'une grille de sélectivité limitant fortement le financement de projets très émissifs depuis 2012 ont, de fait, influencé fortement le portefeuille de l'AFD vers un alignement avec l'accord de Paris. En 2017, l'engagement « 100% accord de Paris » a renforcé cela en élargissant le réflexe « climat » à l'ensemble des opérations du groupe. A cet effet, la diffusion de l'expertise climat au sein des équipes projets, au-delà de la division Climat et des émetteurs d'avis, est gage de pérennité de cette inflexion stratégique pour accompagner l'identification des co-bénéfices climat, la recherche d'impacts positifs, via les projets de transition vers une trajectoire bas carbone et résiliente, ainsi que la vérification de la compatibilité de chaque opération avec l'accord de Paris.

13. Depuis 2018, la stratégie climat a été prise en compte dans les stratégies sectorielles - en particulier celle sur la Transition énergétique⁴ - les stratégies régionales et certaines stratégies pays. Les stratégies sectorielles précisent des domaines d'exclusion (charbon, exploration, production et transport d'hydrocarbures...) et les conditions de financement de secteurs jugés sensibles et nécessitant une plus grande sélectivité (gaz, aviation...). Ces déclinaisons du "100% accord de Paris" jouent un rôle fondamental dans l'identification des projets. De plus, plusieurs outils ont été renforcés ou développés pour l'accompagner comme les fiches pays climat ou la grille d'analyse développement durable sur les dimensions bas carbone et résilience (focus 1).

Impacts sur les équipes

14. Dans le but de diffuser l'expertise climat au sein du groupe, un réseau de référents climat a été progressivement structuré, regroupant aujourd'hui près de 90 agents dans l'ensemble des directions du siège et du réseau de l'AFD et de Proparco. Ces agents constituent un relais précieux pour diffuser les informations liées au climat, appuyer le pilotage des objectifs climat et l'application de la stratégie, et étoffer l'expertise climat dans leurs équipes.

15. L'offre de formation sur le climat a par ailleurs été renforcée avec l'inclusion d'une demi-journée climat au sein du parcours d'intégration des nouveaux arrivants, mais aussi des formations régionales au bénéfice des agents du réseau. Entre 2017 et le premier semestre 2020, 32 sessions ont été organisées pour 527 agents du groupe AFD, soit 5 439 heures de formation climat au total. En outre, les formations sur le développement durable intègrent le Climat et sa conciliation avec les autres ODD sous un angle opérationnel. Plusieurs canaux de communication ont été mobilisés pour sensibiliser les agents à la stratégie climat et ses objectifs : intranet, conférences de décryptage des enjeux, en interne ou avec des partenaires de référence (GIEC, Agence Internationale de l'Énergie, I4CE...).

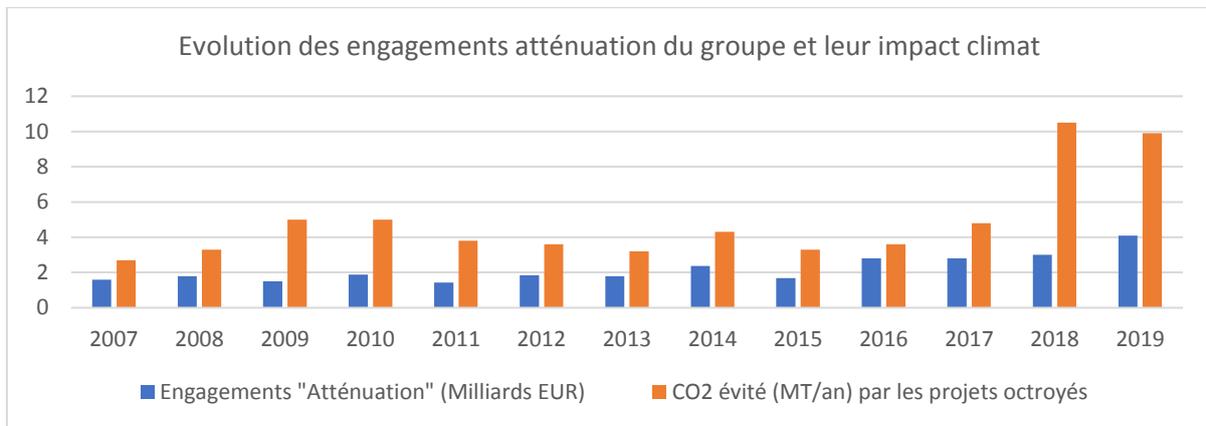
16. Ces efforts rencontrent le souhait explicite des agents que le groupe AFD aille plus loin encore, y compris concernant son propre fonctionnement, comme l'a montré l'émergence d'un collectif de collègues pour réfléchir à cette question. Cependant, les réponses au questionnaire en ligne sur la perception de la stratégie climat à l'AFD indiquent que le niveau de connaissance et d'appropriation de la stratégie par les agents est inférieur à l'impact perçu sur leur travail quotidien (voir annexe 4). A ce jour, la lutte contre le changement climatique reste parfois perçue comme une source de contraintes plutôt que d'opportunités et d'effet levier sur l'identification des projets, et porteuse de risque d'éviction d'autres ODD, alors qu'il s'agit de les travailler en synergie. Ceci peut entraîner le sentiment d'une altération du sens de la mission de développement, de la démotivation et des difficultés de mise en œuvre de la stratégie.

Impacts pour le climat

17. Les objectifs de l'AFD sur le climat ont historiquement été formulés en termes de montants investis dans des projets à co-bénéfice climat, et non d'impact pour le climat. La notion même de co-bénéfice signifie que les projets de développement poursuivent, avant tout, d'autres objectifs que le climat. Les projets à co-bénéfice climat ne sont par ailleurs pas sélectionnés dans une logique de maximiser l'impact climat mais bien pour atteindre les objectifs de financements correspondants. Sur le climat, comme sur les autres ODD, l'AFD ne s'est pas fixée, jusqu'à 2020, d'objectif quantitatif d'impacts, même s'ils sont enregistrés et rapportés.

⁴ Stratégie transition énergétique : <https://www.afd.fr/fr/ressources/strategie-transition-energetique-2019-2022>

18. Ceci étant posé, on constate une évolution favorable du principal indicateur d'impact ex ante de l'AFD sur le climat : les tonnes de CO₂ qui seront évitées annuellement, au cours de leur durée de vie, par les projets d'atténuation approuvés par les instances du groupe lors d'un exercice. Le graphique ci-dessous en reprend l'historique depuis 2007.



19. Les réductions d'émissions de gaz à effet de serre sont générées en grande majorité dans les secteurs liés à l'agriculture, l'énergie, les transports, et via des institutions financières. Les secteurs sociaux ne contribuent que minoritairement. Il faut avoir à l'esprit que les ordres de grandeurs des impacts climat des projets sont différenciés selon les secteurs : si les émissions évitées par les projets de transport s'élèvent rarement au-delà de 50 000 tonnes de CO₂ par an, un niveau aisément dépassé par les projets d'énergie renouvelable, les projets forestiers peuvent obtenir des bilans carbone favorables de l'ordre du million de tonnes de CO₂ évitées par an. Par ailleurs, des projets, par exemple agricoles, réduisent peu d'émissions tout en ayant des impacts substantiels d'adaptation.

LES IMPACTS CLIMATS SONT DIFFÉRENCIÉS SELON LES SECTEURS

Les projets financés par l'AFD en 2019 éviteront chaque année :

10 millions de tonnes de CO₂ équivalent

Les émissions évitées de gaz à effet de serre sont générées majoritairement dans les secteurs suivants :

- agriculture
- énergie
- transports

... Et via des :

- institutions financières

Les impacts sont différenciés selon les secteurs. Par exemple :

- Un projet de lutte contre la déforestation peut éviter... **... jusqu'à 1 million de tonnes de CO₂ par an**
- Un projet d'énergie renouvelable peut éviter... **... des centaines de milliers de tonnes de CO₂ par an**
- Un projet de transport peut éviter... **... des dizaines de milliers de tonnes de CO₂ par an**

20. La grande variabilité des émissions évitées fait que la majorité de l'impact agrégé peut-être attribuée à un très petit nombre de projets. Cette caractéristique explique l'absence de corrélation entre les montants engagés et les émissions évitées. De même, leur forte augmentation en 2018 et 2019, autour de 10 millions de tonnes de CO₂ équivalent par an, très au-dessus de la moyenne historique, inférieure à 4 millions de tonnes, est imputable à quelques projets à très fort impact.
21. Les secteurs liés à l'eau, l'assainissement et l'agriculture concentrent la majorité des financements de l'adaptation, dont il est plus difficile de donner un aperçu agrégé des co-bénéfices, dans la mesure où l'objet est d'éviter ou de limiter les impacts sévères, ce qui ne se mesure pas directement, ni avec un seul indicateur. Selon les projets, les co-bénéfices concernent l'augmentation des capacités d'adaptation et de résilience des populations et des infrastructures, des activités économiques, des écosystèmes, et s'expriment par des résultats sectoriels (économies en eau, gestion raisonnée de surface agricoles...) ou par le nombre de bénéficiaires de services plus résilients (ou les emplois correspondants) pour lesquels l'AFD ne dispose pas aujourd'hui d'un cadre consolidé de redevabilité. Certains impacts sont par ailleurs spécifiques au contexte : ainsi, faire des économies d'eau dans un contexte d'augmentation des précipitations n'est pas forcément un résultat d'adaptation.

B. Engagement 1 : Assurer une activité « 100% accord de Paris »

Une dynamique inédite, plus ambitieuse pour le climat.

22. L'AFD s'est positionnée en réponse à l'accord de Paris et son 3^{ème} objectif cœur, visé à l'article 2.1.c, de « rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ». Pour ce faire, l'AFD évalue depuis janvier 2018 ses opérations pour s'assurer de leur cohérence avec des trajectoires de décarbonation et de résilience, et au regard des politiques climat nationales, des CDN et des principaux enjeux climat des pays (atténuation, adaptation). L'évaluation est faite par les équipes projets via l'analyse de développement durable dont la méthode sur la dimension « climat » a été revue en 2017 dans cette optique. Pour chaque pays d'intervention, des « fiches pays climat » ont été élaborées pour éclairer les analyses de développement durable des projets, soutenir le dialogue de politiques publiques avec les autorités nationales, et la rédaction de l'ensemble des stratégies géographiques. Ces fiches, ainsi que les stratégies sectorielles, contribuent à l'identification des projets en amont.
23. Proparco a de son côté mis en place une démarche d'analyse « accord de Paris » de ses financements directs, adaptée à son propre cycle opérationnel. Sur des bases méthodologiques identiques, les opérations identifiées comme présentant un risque de désalignement avec l'accord de Paris font l'objet d'une analyse dédiée par une équipe indépendante des opérations, avec recommandation de poursuite de l'instruction. Cela concerne environ 10% à 20% des opérations, en nombre. Pour l'AFD comme pour Proparco, les projets qui pourraient mener au verrouillage, sur le long terme, d'émissions incohérentes avec une trajectoire de décarbonation, sont considérés comme incompatibles avec l'accord de Paris, et par conséquent « abandonnés » par le groupe lors de l'instruction et souvent dès le stade de l'identification. Pour Proparco cela a concerné sur une année près de 12 projets.

FOCUS 1 : Les dimensions climat de l'Analyse et Avis Développement Durable⁵ (AADD)

Mis en place en 2013, le dispositif AADD vise à faciliter la prise en compte transversale des enjeux du développement durable dans les opérations de financement du groupe. Il a évolué en 2017 pour intégrer les nouvelles orientations de la stratégie climat et la cohérence des projets avec l'accord de Paris : la nouvelle grille d'analyse détaille les critères de notation de projets « bas carbone » (dimension 5a) et/ou « résilients » (dimension 5b), selon une approche largement qualitative.

La notation a une amplitude de - 2 à + 3 : les projets devant recevoir une note négative sont ceux « incohérents avec les objectifs de politique climat du pays ou les enjeux identifiés dans le cadre d'analyse de sa trajectoire bas-carbone », « incohérents avec les objectifs adaptation des politiques publiques et représentant un risque d'accroître la vulnérabilité de la zone », « exposés à des risques climatiques négatifs sans prendre de mesure d'adaptation pour y faire face », ou « impliquant un effet structurant de verrouillage à long terme » .

La sélectivité supposée par l'engagement "100% accord de Paris" est tout d'abord réalisée par les équipes opérationnelles, lors de l'identification des projets, avec un possible appui de la division climat en tant que membre de l'équipe projet. Afin de renforcer cette sélectivité et de mieux caractériser le type de projets alignés ou non alignés, les fiches climat pays, des grilles sectorielles, sur l'énergie par exemple, ou encore des revues de portefeuilles de prospection ont été développées. Lors des instructions, la sélectivité est de nouveau partagée mais repose fortement sur l'avis DD⁶ plutôt que sur les instances de décision interne.

Du soutien aux projets climat à l'appui à des stratégies de long terme

24. L'engagement "100% accord de Paris" a conduit l'AFD à s'intéresser aux trajectoires de long-terme des pays. Avec la création de la Facilité 2050 (voir annexe 8), dotée de 30M€ de subvention, l'AFD a déployé une offre d'accompagnement des pays pour les définir. Dans sa première phase, la Facilité a approuvé 18 appuis pour un total de 9,5M€ dans 16 pays (47% en Asie, 36% en Afrique, 17% en Amérique Latine). La majorité des appuis se sont concentrés sur le financement d'études en appui aux politiques de transition énergétique, au développement des trajectoires de décarbonation et stratégies de long terme, ainsi qu'à l'évaluation des impacts socio-économiques du changement climatique.
25. A travers le développement de GEMMES, l'outil de modélisation des impacts macro-économiques du climat, l'AFD a contribué à la production de connaissances sur les impacts de long-terme. L'outil est déployé à l'échelle de plusieurs pays (Brésil, Côte d'Ivoire, Colombie, Maroc, Tunisie, Vietnam, Algérie, Afrique du Sud) et ses résultats ont ouvert la voie à un dialogue avec les autorités sur leurs stratégies de long terme, en lien ou en complément à des appuis de la Facilité 2050.

⁵ <https://www.afd.fr/fr/ressources/lanalyse-developpement-durable>

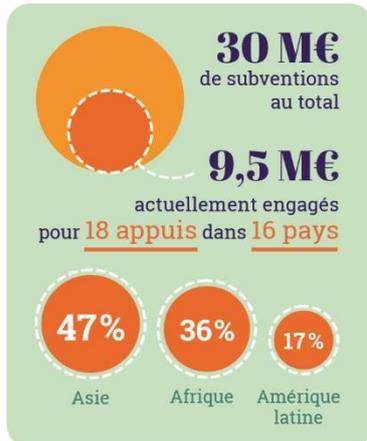
⁶ En 2019, les projets ayant fait l'objet d'un avis DD représentaient 83% des montants octroyés par l'AFD.

LES TRAJECTOIRES DE LONG TERME DES PAYS SOUTENUES VIA DIFFÉRENTS OUTILS

**FACILITÉ
2050**

Facilité 2050

Appui dédié à la transition vers un développement bas carbone et résilient



www.afd.fr/fr/facilite-2050

Adapt'Action
Pour la mise en œuvre de l'accord de Paris

Facilité Adapt'Action

Catalyseur d'investissements résilients



www.afd.fr/fr/adaptaction

GEMMES

Outil de modélisation des impacts macro-économiques du changement climatique



www.afd.fr/fr/page-programme-de-recherche-gemmes-un-nouvel-outil-de-modelisation-qui-integre-la-transition-energetique

26. La Facilité Adapt'Action (voir annexe 7), dotée de 30M€ depuis 2017, appuie 15 pays et organisations régionales vulnérables aux impacts du dérèglement climatique afin d'augmenter leur résilience dans différents domaines. Adapt'Action agit comme catalyseur d'investissements résilients qui visent à assurer une trajectoire solide face aux conséquences du changement climatique, tout en transformant les cadres institutionnels pour mieux appréhender les risques actuels et futurs (*enabling environment*). Elle mène des actions de renforcement de la gouvernance climat, y compris de rehaussement de l'ambition des CDN, assurées par Expertise France, et soutient l'intégration de l'adaptation dans les stratégies et politiques publiques sectorielles. Parmi les 84 appuis identifiés et co-construits avec les pays et organisations régionales partenaires, 32 sont en cours avec plus de 130 experts sur le terrain.

Les marges de progrès restent importantes

27. La traduction opérationnelle du "100% accord de Paris" a été déployée de manière progressive au sein du groupe AFD. Une partie de l'activité nécessite encore des développements méthodologiques pour être parfaitement intégrée au périmètre. C'est le cas des opérations d'intermédiation financière non dédiées à des projets climat, comme a pu le souligner le rapport des ONG Oxfam et Réseau Action Climat « Cachez ces fossiles » (2019). C'est en particulier le cas de Proparco qui utilise des outils de financements diversifiés en faveur des banques (fonds propres, dette subordonnée, financement aux PME...) et avait exclu dans une première phase le secteur financier de ses analyses de compatibilité avec l'accord de Paris faute de méthodologie robuste.

28. L'appropriation interne du "100% accord de Paris" est progressive, nécessitant de la pédagogie pour éviter les confusions, telles que penser que 100% des projets financés seraient dédiés au climat. Par ailleurs, l'AFD ayant été, jusqu'à très récemment la seule banque de développement à utiliser ce genre d'analyse, il n'était pas possible de les confronter à des avis externes du même type. Des craintes ont aussi pu émerger quant à l'impact d'une diligence spécifique au groupe, déconnectée des pratiques de ses pairs. Aujourd'hui, la totalité des banques multilatérales de développement, y compris la SFI, ont adopté un cadre opérationnel pour juger de l'alignement des projets avec l'accord de Paris, ce qui devrait amener progressivement plus de sérénité, même si ces banques n'ont pas encore pris l'engagement de financer 100% de projets alignés. Les opportunités de coopération seront donc plus nombreuses, y compris concernant des opérations d'intermédiation bancaire.

LES DÉFIS DE L'APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ DES PROJETS AVEC L'ACCORD DE PARIS

L'appréciation de la compatibilité d'un projet avec l'accord de Paris est parfois complexe. L'AFD doit continuer de se doter d'outils et de s'appuyer sur...



29. En effet, l'appréciation de la compatibilité d'un projet avec l'accord de Paris est parfois complexe au vu de l'absence fréquente de données et de la définition par les pays de leurs "trajectoires" pour le climat, ou d'un critère unique et normé de décision. Les analyses, souvent expertes et parfois qualitatives, aboutissent à des débats internes, plus particulièrement pour les secteurs très émissifs (gaz naturel, transport aérien, mines et métallurgie, production d'engrais etc.) et appellent à continuer de se doter d'outils, permettant de mieux guider l'analyse.

30. Généralement, lorsque l'analyse et les débats ne permettent pas de conclure à l'incompatibilité des projets avec l'accord de Paris, ceux-ci sont notés "0", ce qui signifie que le projet est jugé « sans effet sur les leviers de changement » ou « sans impact significatif » mais reste « cohérent avec une trajectoire bas-carbone ou les objectifs d'adaptation ». En 2019, plus de 50% des projets ont été octroyés avec la note neutre sur l'une des dimensions "bas carbone" ou "résilience" de l'analyse développement durable. Comme pour toutes les autres dimensions de l'analyse développement durable, la démarche "100% accord de Paris" implique la recherche d'optimisation des impacts positifs des projets pour la transition des pays. En revanche, de façon spécifique pour le climat, elle met l'accent sur l'obligation de "ne pas nuire" aux objectifs de l'accord de Paris, qui a concentré la majorité des efforts dans les analyses de projets.

FOCUS 2 : Débats sur la compatibilité de certains projets avec l'accord de Paris

Le dispositif AADD permet de questionner la cohérence des opérations avec les priorités nationales sur le climat et les leviers d'action des projets pour contribuer à une transition vers des trajectoires bas carbone et résilientes, et, le cas échéant, d'écarter les projets non alignés avec ces politiques. Plusieurs projets ont été abandonnés pour cette raison, comme le financement d'un centre de formation au Nigéria dont le but était de développer l'industrie du pétrole et du gaz dans le pays.

Le dispositif AADD génère aussi du débat tout au long du processus d'instruction et appelle à la vigilance en phase de réalisation du projet. Des projets ayant fait l'objet de controverse sur leur compatibilité ont reçu un avis favorable avec recommandations ou bien réservés et ont été présentés au Conseil d'administration. C'est le cas du prêt de politique publique aux Philippines dédié à la promotion des Partenariats Publics Privés (PPP) d'infrastructures dont certaines auront un impact négatif sur la transition bas carbone. La ligne de crédit à la banque nationale IDC en Afrique du Sud pour accompagner sa consolidation interne a suscité des questionnements, s'agissant d'un acteur très fortement exposé sur le charbon.

Certains projets ayant reçu des avis réservés ont tout de même été octroyés par le Conseil d'administration. C'est le cas d'une autoroute comprenant une section urbaine à Kampala en Ouganda. Le motif de l'avis réservé portait avant tout sur les risques environnementaux et sociaux mais mentionnait aussi le choix d'un mode de transport très émissif dans la partie interurbaine alors qu'une voie de chemin de fer préexistait sur le tracé prévu de la route.

Côté Proparco, le financement de la centrale à gaz d'Azito en Côte d'Ivoire a également suscité des débats : si la construction de la centrale était bien prévue dans la stratégie bas carbone du pays, ce financement associait le groupe AFD à un projet très émissif d'énergie fossile. Le projet a néanmoins été octroyé. En l'absence de solutions alternatives crédibles à court terme, le groupe s'est engagé dans ce financement pour faire une offre financière d'ensemble et à l'échelle et accompagner la Côte d'Ivoire dans sa transition, et le projet a été accompagné d'actions pour accélérer le développement des énergies renouvelables.

C. Engagement 2 : Augmenter les volumes de finance climat

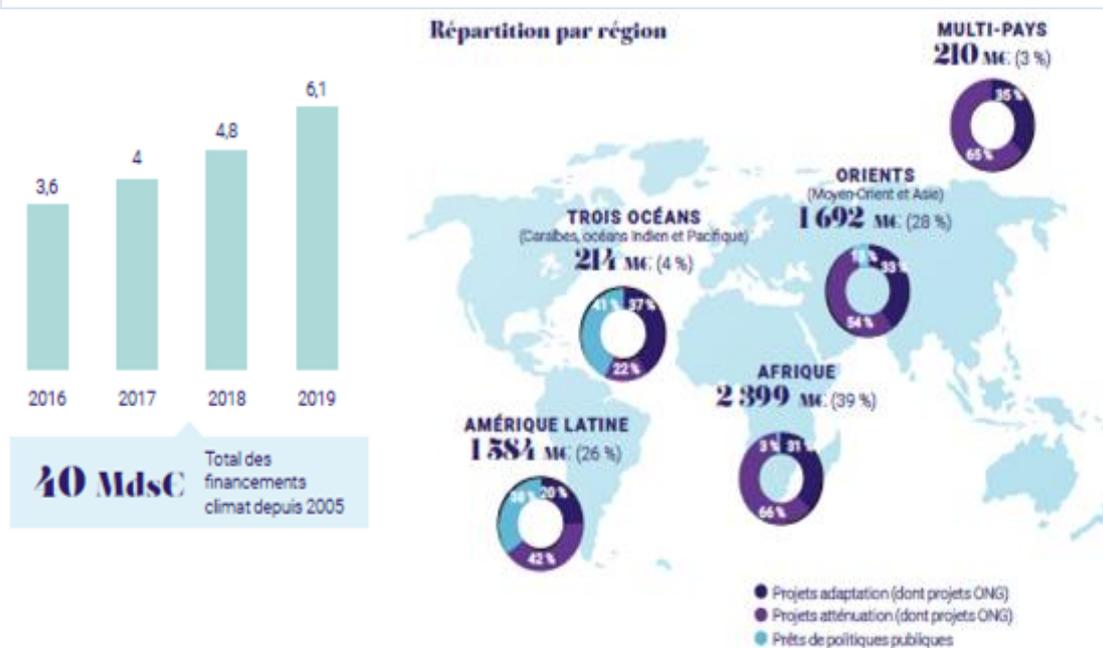
Des objectifs atteints malgré une forte croissance de l'activité.

31. La cible de 50% de finance climat dans les Etats étrangers, fixée à l'échelle du groupe depuis 2018, a été atteinte : elle représente en moyenne 54% des engagements financiers de l'AFD et 36% de ceux de Proparco, témoignant d'une large diffusion du climat dans les opérations du groupe. Le périmètre couvre les fonds délégués à l'AFD comme ceux de l'UE, du Fonds vert, et de la NAMA ; il ne couvre pas les aides budgétaires globales, les garanties de portefeuille (ARIZ), les fonds d'étude et les C2D. En 2019, le groupe a atteint et dépassé les cibles de finance climat fixées en 2015 et rehaussées en 2017, soit 5 milliards d'euros pour le climat dont 1,5 pour l'adaptation d'ici à 2020. Avec 6 milliards d'euros de finance climat dont 2 pour l'adaptation, le groupe AFD a atteint, en 2019, des chiffres inédits⁷.

⁷ <https://www.afd.fr/fr/ressources/climat-bilan-d-activite-2019>

32. L'atteinte de 50% de financements climat, cible la plus élevée parmi les bailleurs de fonds, reste un défi. Le contexte de forte croissance de l'activité a nécessité un pilotage de l'objectif de 50% de finance climat dès le début d'année avec chaque équipe technique et géographique. De plus, l'atteinte des cibles climat a dû être combinée à l'insertion dans le mandat de l'AFD de nouveaux secteurs de compétence - comme l'éducation supérieure, la gouvernance, ou les industries créatives et culturelles. Or, dans ces secteurs, un impact pour le climat est plus difficile à établir, les dialogues sur le climat paraissent moins évidents à entamer avec les contreparties, et dans certains cas, l'exigence climat est perçue comme faisant peser un risque d'éviction. La mobilisation des experts de la division climat, ainsi que les formations, pour diffuser les bonnes pratiques, accompagner le réflexe climat au stade le plus amont de l'instruction projet ont contribué à cet effort global du groupe.
33. A partir de 2020, l'inclusion de l'outre-mer français dans le périmètre du calcul devrait également rendre son atteinte plus ardue, toutes choses étant égales par ailleurs. En effet, et bien que les enjeux d'adaptation au changement climatique ou de production d'énergie renouvelable pour une moindre dépendance énergétique soient prégnants dans la plupart des territoires d'Outre-mer, les taux de finance climat en outre-mer y sont en moyenne bien inférieurs à 50% pour le moment. Ceci est lié au mandat très large d'intervention de l'AFD en Outre-mer, et à la forme principale de cette intervention, à savoir le financement des budgets d'investissement des collectivités locales, dont la méthode de comptabilisation en finance climat est complexe.
34. Par ailleurs, la cible de 50% à l'échelle du groupe rend nécessaire, à terme, une convergence de Proparco vers cet objectif, selon une trajectoire de progrès adaptée à son secteur d'intervention. Sa nouvelle stratégie prévoit d'atteindre 44% de part de financement climat dans ses opérations en 2022 contre 30% actuellement, contribuant ainsi en proportion plus significativement que, par exemple, la SFI au sein du groupe de la Banque mondiale. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des banques dans l'intégration du climat. En effet, l'essentiel de la finance climat de Proparco vient aujourd'hui du financement des infrastructures et du secteur manufacturier, alors que les banques représentent près de la moitié des financements annuels.

Évolution des engagements climat depuis 2016 (en Mds€)



Un objectif qui recèle des mandats différenciés.

35. En 2018, la réorganisation de l'AFD en 4 grandes régions (Afrique, Orient, Amérique Latine, Trois Océans) a impliqué une redéfinition des objectifs climat par géographie. Si l'Amérique latine reste avec un objectif indicatif de 70%, avec la "disparition" de la zone Méditerranée, celui de la zone Afrique est passé de 30% à 40%, tandis que celui de la zone Orient est fixé à 65%. Ces objectifs reflètent les mandats différents de l'AFD selon les géographies, et notamment le mandat de croissance verte et solidaire dans les pays émergents.
36. Au cours des deux derniers exercices, l'objectif de 50% a été atteint grâce à des niveaux de finance climat supérieurs aux objectifs en Afrique et en Amérique Latine, mais inférieurs dans la zone Orient. Les financements climat dans les grands pays émergents ont atteint 60% seulement en moyenne sur la période 2017-2019, montrant une moindre attention portée au climat en 2017, au sein du mandat de croissance verte et solidaire. Une analyse de l'évolution du portefeuille du groupe AFD (voir annexe 3) montre toutefois que la stratégie climat a renforcé la recherche de co-bénéfices climat à travers l'ensemble des secteurs, géographies, et types d'opérations. En particulier, en 2018 et 2019, le ratio de projets climat a augmenté significativement dans les zones Amérique Latine et Orient.

Les outils de finance climat s'adaptent à l'évolution du portefeuille et des besoins

37. Les financements dédiés à l'adaptation augmentent depuis 2017, en partie grâce à plusieurs fonds de préparation de projets comme par exemple CICLIA pour la résilience des villes africaines, ou la Facilité Adapt'Action qui financent des études de vulnérabilités et de faisabilité pour intégrer les enjeux de résilience de manière transversale. Adapt'Action a soutenu la préparation de 11 projets résilients jusqu'ici, à hauteur de 411 M€ sur le portefeuille de l'AFD, dont 104 M€ en co-financement avec le Fonds Vert et 26 M€ avec d'autres sources de financement, comme l'Union européenne. Ces projets concernent le développement durable des filières d'élevage pastoral au Niger, le renforcement de services hydrométéorologiques dans l'Océan indien, la conservation forestière à Madagascar, ou encore la résilience de l'agriculture en Tunisie. Le *mainstreaming* interne de l'adaptation, déployé au siège et au niveau de 13 agences locales par les 5 coordinateurs régionaux, a renforcé l'intégration des problématiques d'adaptation et de résilience dès la conception des projets (*adaptation by design*) dans des secteurs clés (agriculture, eau et assainissement, aménagement urbain, réduction des risques de catastrophes...) et contribué à une meilleure appréhension des enjeux de genre et climat. Au-delà d'études et livrables spécifiques, comme une boîte à outils pour aider les Etats insulaires membres de l'OECD dans les Caraïbes à mieux intégrer adaptation, solutions fondées sur la nature et égalité des genres, Adapt'Action appréhende les enjeux de genre dans les études de vulnérabilités et les études de faisabilités financées pour les projets co-financés par l'AFD.
38. Par ailleurs, depuis 2018, l'AFD commence à déployer des prêts de contingence (CATDDO/Crédit *Standby*) en collaboration avec la Banque mondiale, comme à Madagascar. Ces prêts ont vocation à aider les pays à réagir rapidement en cas de catastrophes climatiques et sanitaires, mais aussi de les accompagner dans des réformes de leurs politiques publiques, et à renforcer leur gouvernance climat. L'approche CATDDO est en phase pilote jusqu'en 2021 et pourra financer jusqu'à 500M€. Ce type d'outil innovant représente un accélérateur de réformes de long terme et permet d'allier une action sociale et climatique.

39. Pour l'atténuation, afin de stimuler des projets et investissements dans les secteurs clés de la transition énergétique, des ajustements méthodologiques de comptabilisation des projets à co-bénéfices climat ont été développés (voir annexe 13). Ainsi, une nouvelle méthodologie de comptabilisation des projets d'efficacité énergétique des bâtiments (EEB) dont le secteur représente près de 20% des émissions mondiales de CO₂, et intégrant une dimension résilience de l'investissement, a été adoptée en 2019. Cette année-là, 300M€ de finance Climat proviennent de projets EEB dont 150M€ seraient le résultat de la nouvelle méthodologie.
40. Par ailleurs, une nouvelle approche a été développée début 2020 dans le secteur financier pour accompagner l'évolution de la stratégie, des outils et des portefeuilles des institutions financières partenaires en faveur du climat, en complément des opérations plus classiques d'intermédiation fléchées sur des actifs sous-jacents porteurs de co-bénéfices climat.
41. L'AFD a également développé l'utilisation de fonds délégués climat, via le Fonds Vert pour le Climat (cf. infra) ou la Facilité NAMA dédiée au financement de projets d'atténuation et pour laquelle trois projets ont été présélectionnés, dans le secteur café au Pérou, la gestion des déchets au Mozambique et l'efficacité énergétique dans les bâtiments au Maroc.

Des difficultés méthodologiques de comptabilisation des financements climat demeurent

42. L'évolution susmentionnée des méthodologies de comptabilisation valorise mieux des projets d'efficacité énergétique dans le secteur clé des bâtiments. Toutefois, quand l'AFD fait évoluer ses méthodologies, elle reste prudente, et, relativement à ses pairs, plus conservatrice dans la comptabilisation des projets d'efficacité énergétique. L'AFD est ainsi la seule à systématiquement exiger le calcul d'un bilan carbone, pour prendre garde que les gains dus à une meilleure efficacité ne soient pas annulés par une capacité de production augmentée. Dans certains cas ceci rend difficile la classification climat, comme pour les réseaux d'électricité.
43. La comptabilisation climat des prêts de politique publique (PrPP) est complexe, et leur impact difficile à quantifier. Il provient, en général, non pas d'investissements clairement identifiés, mais d'un volant de mesures et d'indicateurs climat, ce qui rend ardue la définition précise de la part du financement pouvant être comptabilisée. Pourtant l'augmentation des PrPP dans le portefeuille de l'AFD, comme en Amérique Latine et dans la zone Orient, en augmente les enjeux pour l'atteinte des objectifs de finance climat, relativement aux projets plus classiques d'infrastructures. La caractérisation de leurs co-bénéfices climat lors de l'instruction mérite ainsi d'être approfondie, par exemple leur levier sur l'établissement, le renforcement ou la mise en œuvre de politiques publiques climat ou sectorielles contribuant à la trajectoire bas carbone du pays. Les PrPP, en particulier, sont des opérations qui recherchent des transformations systémiques ou structurelles, et qui peuvent se prêter plus facilement à des analyses de compatibilité avec l'accord de Paris.
44. Cette tension, qui n'est pas propre aux PrPP, est un enjeu de la transition méthodologique entre les « 50% de co-bénéfice climat » et l'engagement « 100% accord de Paris » où ils s'inscrivent désormais. Il n'y a pas de corrélation stricte entre l'existence de co-bénéfices climat et la notation climat d'un projet dans l'analyse DD, créant des incompréhensions, surtout lorsqu'un projet générant des co-bénéfices climat n'entraîne pas automatiquement une note positive dans la grille d'analyse Développement Durable, ou inversement. En pratique, la part des projets avec co-bénéfices climat notés "0" sur la dimension climat a été de 7%, et la part de projets en situation inverse a été de 29%.

D. Engagement 3 : Contribuer à la redirection des flux financiers

L'AFD et Proparco ont poursuivi leurs efforts pour mobiliser le secteur privé pour le climat

45. En 2018, le groupe AFD a mobilisé 2,07Mds€ de finance privée pour le climat, soit 56% de plus qu'en 2017. La très grande majorité de cette finance privée mobilisée concerne des projets d'atténuation ce qui illustre la difficulté du secteur privé de financer l'adaptation. Les investissements en capitaux propres, qui ont le plus fort effet de levier, a drastiquement augmenté, passant de 200k€ en 2017 à 143M€ en 2018 et provient exclusivement de Proparco⁸.

Instrument financier	Ratio de mobilisation
Prêt souverain	0.12
Prêt non souverain	0.77
Ligne de crédit	1
Investissement en capital	5

46. L'AFD s'est aussi attelée à développer de nouveaux produits financiers innovants. En matière de garanties, l'AFD est membre fondateur d'une plateforme régionale de commerce d'électricité verte qui vise à réduire les risques pour les investisseurs. En cas de défaut de paiement des sociétés nationales d'électricité, la capacité de paiement est garantie par les fonds apportés par ses investisseurs et, en dernier ressort, par la garantie financière de l'AFD. Le groupe participe également en premières pertes au fonds climat géré par BlackRock et dédié au financement d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique en Asie, Afrique et Amérique latine. Par ailleurs, l'AFD et la Banque Mondiale ont officialisé le lancement de Solar Risk Mitigation Initiative (SRMI) afin de faciliter la mise en place de projets privés d'énergie solaire dans les pays émergents et en développement, et de mobiliser jusqu'à 500M\$ d'institutions financières publiques et d'acteurs privés.
47. Le développement d'opérations innovantes visant à accompagner la redirection des flux financiers privés rencontre cependant quelques difficultés. Ainsi, si les lignes de crédit climat peuvent atteindre des volumes importants, ce n'est pas le cas d'autres produits plus innovants nécessitant des diligences particulières, une appétence plus forte aux risques, voire des ressources dédiées en subvention ou fonds propres, et généralement conçus sur mesure avec des montages et des instruments spécifiques au contexte. Ces instruments de *de-risking* (garanties, contribution à des fonds en première perte...) ont pourtant un potentiel d'effet d'entraînement très fort en encourageant d'autres acteurs à investir dans des projets vertueux mais considérés comme trop risqués.

Un partenariat stratégique et opérationnel avec le Fonds Vert pour le Climat

48. La stratégie de l'AFD pour le Fonds Vert prévoit d'être sélective sur le nombre de projets à présenter compte tenu des coûts d'instruction, mais laisse la possibilité d'aller chercher des volumes importants. Depuis son accréditation en 2015, l'AFD a obtenu près de 300 M€ de co-financement du Fonds Vert pour 4 projets : lutte contre les risques d'inondations au Sénégal ; adaptation de l'agriculture au Maroc ; réutilisation des eaux usées et adaptation de l'agriculture à Gaza; et un grand programme de transformation des systèmes financiers pour le climat dédié à 17 pays, dont 16 en Afrique. Ce programme vise à accompagner les institutions financières locales, publiques et privées, via des ressources financières adaptées et le renforcement de capacités, à faire évoluer leurs stratégies et pratiques en faveur du financement de projets climat.

⁸ Dans sa nouvelle stratégie, Proparco s'est engagée à doubler le montant de finance privée mobilisée.

49. La lourdeur des procédures du Fonds Vert est un obstacle au financement du secteur privé : les délais d'instruction généralement longs correspondent difficilement au pas de temps du secteur privé. Ainsi, Proparco qui est accréditée au Fonds Vert depuis plus de trois ans n'a pas encore soumis d'opérations faute, entre autres, de visibilité sur le calendrier d'approbation des fonds.

FOCUS 3 : Programme TFSC par le groupe AFD et le Fonds Vert pour le Climat

Forte de son expérience de lignes de crédit SUNREF, l'AFD a obtenu en 2018 un cofinancement du Fonds Vert à hauteur de 240 M€ pour son programme « Transformer les systèmes financiers pour le climat », qui témoigne de la confiance accordée à l'AFD pour rediriger les flux financiers vers des secteurs favorables au climat. Ce programme a vocation à allouer 40% des financements pour des projets d'adaptation et 60% pour l'atténuation et vise une mobilisation totale de 1,5 Md€, soit un effet levier $\times 6$ de la contribution du Fonds Vert. Cette mobilisation des financements sera effectuée par le co-financement de l'AFD (413 M€), la contribution des institutions financières (246 M€) et des porteurs de projets sous forme d'*equity* (613 M€). Octroyé fin 2018 par les instances du Fonds Vert et de l'AFD, le programme entre maintenant dans une phase de mise en œuvre concrète.

IDFC, une plateforme pour la redirection des investissements

50. L'AFD cherche également à appuyer directement ses partenaires d>IDFC dans la redirection des investissements dans leurs pays. Ce Club de 26 institutions nationales et régionales représentant plus de 4 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, est un acteur essentiel pour soutenir la transformation économique de leurs pays. Du fait de leurs relations étroites avec les gouvernements nationaux et infranationaux et le tissu économique et privé, ces banques ont le potentiel d'influencer la conception des politiques publiques d'investissement. Elles peuvent également réorienter les flux financiers vers les transformations durables de long terme, à travers des lignes de crédit dédiées totalement ou partiellement à des investissements climat, souvent accompagnées d'assistance technique pour de renforcer les compétences sur le climat.
51. Ainsi l'AFD accompagne d'ores et déjà de nombreux membres IDFC sur l'ensemble des continents, par exemple : CAF (Amérique Latine), BNDES (Brésil), CABEI (Amérique Centrale), TSKB (Turquie), TDB (Afrique du Sud et Est), DBSA (Afrique du Sud), CDG (Maroc), BOAD (Afrique de l'Ouest), SIDBI (Inde) ou encore PT-SMI (Indonésie). Un partenariat entre le Fonds Vert et IDFC a été signé en juin 2019, pour améliorer leur connaissance mutuelle et accroître l'accès au Fonds des membres du Club accrédités ou en cours d'accréditation. A ce jour, 13 membres d>IDFC sont accrédités au Fonds Vert, représentant 15% du nombre total d'entités accréditées, dont 6 ont soumis un total de 13 projets pour un montant global mobilisé de 827 M\$.
52. La coordination du Club IDFC sur le climat est toutefois limitée par l'hétérogénéité des banques membres qui s'impliquent de façon différenciée. Un défi pour l'AFD en tant que co-animateur du groupe de travail climat aux côtés de la CAF, est de parvenir à maintenir la visibilité et l'influence du Club en faisant avancer les sujets climat, et en amenant les membres vers une plus grande considération des enjeux climat. D'autres groupes thématiques se sont développés (biodiversité, ville) avec lesquels une convergence peut être trouvée. Ainsi, par exemple, des échanges autour de la méthodologie de comptabilisation de la finance biodiversité – et notamment pour les projets à double co-bénéfice climat et biodiversité – ont été engagés, avec comme objectif de mieux intégrer cette dimension dans la cartographie des financements verts et climat d>IDFC.

53. Le Club a décidé en 2019 la mise en place d'une facilité d'assistance technique au bénéfice des membres, qui a pour objectif de renforcer i) la collaboration et le partage de connaissances entre les membres sur le climat, et ii) les capacités des membres sur le climat. La facilité climat est gérée par une unité de coordination logée à l'AFD et soumise à la gouvernance du Club. L'AFD et la CAF, ainsi que la KfW et la TSKB ont contribué sous forme de financement et/ou de mise à disposition de personnel. Grâce à l'appui de la facilité, IDFC s'est dotée d'un pavillon à la COP25 voisin de celui des MDBs, et a accueilli pour la première fois sous sa propre bannière une vingtaine d'événements et conférences.

FOCUS 4 : Contribution d'IDFC au Sommet Climat de New York

Le rôle décisif du Club pour accompagner un développement bas carbone et résilient a été mentionné par le Secrétaire Général des Nations Unies et le Président Macron lors du Sommet Climat de Septembre 2019. En cette occasion, IDFC a indiqué pour la première fois avoir le potentiel de mobiliser 1000 Mds\$ pour le climat d'ici 2025, a conclu un partenariat stratégique avec le Fonds Vert pour canaliser les flux financiers internationaux jusqu'à l'échelle nationale et locale et annoncé la création d'une Facilité climat afin de renforcer les capacités de ses membres.

E. Engagement 4 : Co-construire les solutions et peser sur les normes

Portage du sujet de l'alignement avec l'accord de Paris auprès des pairs

54. L'AFD a poursuivi un travail d'influence sur les bonnes pratiques d'alignement par la publication d'un papier de positionnement par IDFC, et l'organisation de débats entre pairs, *think tanks*, ONG et acteurs privés lors des COP. L'AFD a également commandité, avec la Fondation Européenne pour le Climat, une étude à deux *think tanks* prestigieux, I4CE et CPI, pour caractériser l'alignement et participer aux travaux de ses partenaires, comme l'OCDE.
55. Par le biais de son activité climat, les relations bilatérales de l'AFD se sont renforcées avec plusieurs membres d'IDFC, les agences onusiennes (UNEP, UNDP, UNDESA), les banques multilatérales dans le cadre de groupes de travail IDFC-MDBs sur la finance climat, ou encore les réseaux régionaux (ALIDE, ADFIAP). L'AFD a aussi continué à jouer un rôle actif au sein de l'initiative *Climate Action in Financial Institutions*, qui est devenue une plateforme de discussions entre praticiens publics et privés sur les sujets novateurs tels que l'alignement avec l'accord de Paris et les risques financiers climatiques. Proparco joue un rôle d'influence au sein des EDFI européennes, en participant à un groupe de travail visant à définir une acception commune de projets à co-bénéfices climat.

Une implication volontariste sur le sujet des risques financiers climatiques

56. Les risques financiers climatiques se répartissent en 3 catégories : risques physiques, de transition et de contentieux. Depuis 2017, le groupe AFD a engagé un travail d'intégration des risques financiers climatiques dans ses processus d'analyse de risque à travers divers chantiers. Une première cartographie de l'exposition du portefeuille de l'AFD au regard des risques physiques a été réalisée. Cet exercice a conduit à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des risques physiques et à la mise en place d'outils opérationnels permettant au groupe de mesurer systématiquement ces risques à l'octroi de nouveaux prêts et d'engager un dialogue avec ses emprunteurs les plus exposés.

57. Le groupe a également intégré les risques climatiques dans l'offre de service aux systèmes financiers, y compris les banques centrales, pour identifier d'éventuelles collaborations. Par ailleurs, l'étude menée en collaboration avec le think tank Climate Policy Initiative (CPI) sur les risques financiers climatiques de transition en Afrique du Sud a eu un retentissement important dans le pays. Ces résultats soutiennent actuellement une meilleure prise en compte des risques financiers climatiques par la banque de développement sud-africaine (DBSA) et le dialogue de politiques publiques sur la transition bas carbone mené par l'AFD avec les autorités des pays. Enfin, l'AFD s'intéresse également à la question des risques juridiques et de réputation, liés aux changements climatiques, et envisage de nouveaux travaux dédiés aux risques de contentieux climatiques.

Le groupe AFD interface entre la place de Paris et le développement

58. En 2014, l'AFD a été le premier émetteur public français d'un *green bond*, ou emprunt obligataire vert, sur les marchés de capitaux. En 2017, l'AFD a mis en place un cadre programmatique afin de faciliter la réalisation régulière de ce type d'emprunt. L'AFD a désormais conclu 4 émissions obligataires climat, pour un total de 3,25 Mds€, sur des maturités initiales comprises entre 5 et 10 ans. La plus récente émission, de 1 milliard d'euros, en février 2020, fut un plein succès avec un carnet d'ordre de plus de 5 milliards d'euros, c'est à dire une émission sursouscrite plus de 5 fois. Environ 150 projets sont retenus en sous-jacents, pour un encours d'environ 4,6 Mds d'euros. Les projets d'atténuation retenus ont un impact cumulé d'environ 17 millions de tonnes de CO₂ évitées par an. Forte de l'expérience acquise, l'AFD est de plus en plus sollicitée par des partenaires, notamment d'IDFC, souhaitant émettre des *green bonds*, et être accompagnés sur la structuration de telles opérations.

Une collaboration renforcée avec les acteurs de la société civile

59. Les partenariats se sont aussi renforcés avec la société civile. Concernant les *think tanks*, l'Agence a appuyé le développement à l'international d'I4CE, commandé une étude à CGDEV sur le rôle des banques nationales de développement, collaboré avec CPI sur la publication des *Green Finance Mapping* annuels d'IDFC. Les subventions aux projets climat portés par des ONG ont augmenté, passant de 20M€ en 2017 à 30,5M€ en 2019, soit un tiers du montant total des subventions accordées aux initiatives de la société civile. Les projets soutenus ont évolué : au-delà des programmes d'adaptation, l'AFD finance dorénavant des activités de plaidoyer avec des nouveaux partenaires comme le Réseau Actions Climat et la Plateforme Océans et Climat. Les discussions techniques se sont renforcées avec les ONG climat et ont trouvé un nouveau lieu d'échange avec nombre d'acteurs de la société civile, les ministères et acteurs privés au sein d'un « Comité des partenaires », se réunissant deux fois par an et dont l'agenda est co-construit avec les ONG.

Une recherche de progrès dans la transparence

60. Les résultats climat du groupe sont publiés dans son rapport annuel, dans sa brochure de bilan annuel climat, dans sa déclaration de performance extra financière, mais aussi dans ses rapports à l'UE ou à l'OCDE, dans le rapport annuel sur le climat d'IDFC, dans son rapport aux investisseurs de ses *green bonds* etc. La brochure de bilan annuel des activités climat de l'AFD, a été considérablement renforcée, avec un panel élargi de données quantitatives (volumes de finance climat par géographiques, secteurs, part adaptation/atténuation, financements aux Pays les Moins avancés, financements à la société civile, au secteur privé), ainsi que des informations sur les activités partenariales de l'AFD avec IDFC ou le Fonds Vert.

61. Un travail important de systématisation et de fiabilisation des données climat a été entrepris depuis 2017. Désormais, l'objectif de 50% de finance climat est pilotable dans le système d'information de l'AFD, qui permet de produire des analyses par pays, zone géographique et secteur. Ces avancées permettent désormais d'envisager l'intégration des données climat dans l'*Open Data* du groupe AFD et de renforcer sa transparence.

III. REHAUSSER L'AMBITION CLIMAT DU GROUPE AFD EN 2020

A. Contribuer à une relance pro-climat suite à la crise du Covid-19

62. Les réponses à la crise doivent parer aux besoins sanitaires et économiques mais aussi traiter ses causes profondes et renforcer, sur le long terme, la résilience des sociétés aux multiples risques auxquels elles sont exposées, en particulier le changement climatique. Les ODD, le cadre d'action de Sendaï, l'accord de Paris et les futurs objectifs de protection de la biodiversité mais aussi les normes de diligences environnementales et sociales du groupe offrent des lignes directrices fortes pour une réponse axée sur la résilience des sociétés, et des trajectoires nationales plus conformes à un développement ancré dans les limites planétaires. Nourris par des efforts de production de connaissance (voir annexe 11), des dialogues de politiques publiques sur une relance pro-climat pourront assortir les financements de type budgétaire dont la demande pourrait augmenter.

La transition juste, pour faire face à l'urgence sociale et climatique

63. Le sujet de la transition juste est monté en puissance ces dernières années partout dans le monde : par exemple en France à l'automne 2018 avec le mouvement des gilets jaunes déclenché par l'augmentation de la taxe sur les carburants, ou encore en Équateur en 2019 où des blocages et manifestations ont paralysé le pays suite à l'arrêt des subventions aux carburants. Ce concept est inclus dans le préambule de l'accord de Paris « tenant compte des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité... ». La déclaration de Silésie portée par la Pologne à la COP24 reconnaît « les défis auxquels sont confrontés les secteurs, les villes et les régions en transition qui se détournent des énergies fossiles et des industries à fortes émissions et l'importance d'assurer un avenir décent aux travailleurs touchés ».

64. Dans le contexte de la crise sociale engendrée par le Covid-19, la transition juste offre l'opportunité de concilier ODD environnementaux et sociaux pour que les objectifs de préservation de la planète et de justice sociale se renforcent au lieu de s'opposer, pour sortir du cercle vicieux où inégalités et dégradation écologique s'autoalimentent. Cette approche intégrée indispensable fait écho aux deux engagements structurants du POS de l'AFD : "100% lien social" et "100% accord de Paris". Pour ce faire, l'AFD lance un chantier en 2020 avec pour objectifs de donner au groupe une vision commune de la transition juste, la décliner par secteurs et zones géographiques et engager un dialogue avec nos partenaires et pairs. Plusieurs pays ont déjà indiqué leur intérêt pour travailler sur le sujet.

Une approche climat renouvelée et spécifique pour l'Afrique

65. L'Afrique, le continent le plus vulnérable et le moins responsable dans la lutte contre les dérèglements climatiques, et où les enjeux de la stratégie climat sont particulièrement concentrés, nécessite en priorité une approche affinée intégrant les enjeux sociaux, afin de saisir les opportunités encore sous-exploitées pour déployer une offre climat innovante auprès de ses contreparties africaines. Cette approche, qui doit dépasser la logique de l'offre et susciter la demande effective de nos clients et contreparties, doit être construite par les équipes du siège avec le réseau des directions régionales et des ambassades, qui sont en dialogue avec les institutions locales productrices de connaissances, et mieux à même de conjuguer les enjeux des plus vulnérables et le narratif de la transition juste.
66. Cette approche impliquera de maintenir un dialogue de politique publique ambitieux avec les partenaires africains afin de valoriser les impacts de long terme de leurs décisions d'investissements, tout particulièrement dans les pays à faible revenu. Ce dialogue débouche sur des projets novateurs comme la protection sociale adaptative aux chocs climatiques, le développement de l'offre de formation dans des bâtiments mieux adaptés aux conditions climatiques locales pour une meilleure qualité d'apprentissage, ou encore une meilleure résilience aux chocs climatiques dans les quartiers défavorisés ou, à une échelle plus partenariale, l'accompagnement des banques de développement locales et régionales pour élargir leur offre climat à leurs clients. Des accompagnements sur la transition juste, comme ceux menés en Afrique du Sud dans le cadre de débats nationaux structurants, sur l'efficacité énergétique, et sur le bois de chauffe sont aussi à développer. De même, des approches pionnières sur l'accompagnement des Etats et des collectivités locales pourront être explorées sur la base de l'expérience d'Adapt'Action et des fonds de préparation de projet, y compris pour la formation et le renforcement de capacités fonctionnaires des Etats partenaires dans le développement des contributions nationales à l'accord de Paris.

B. Renforcer l'alignement avec l'accord de Paris

Un cadre pour renforcer la compatibilité des opérations avec l'accord de Paris

67. L'engagement « 100% accord de Paris » s'est centré sur la compatibilité des opérations avec les trajectoires bas carbone et résilientes. Trois années plus tard, le concept d'« alignement avec l'accord de Paris » a fait du chemin et encourage une approche holistique. Pour la décliner, le groupe AFD a adopté une feuille de route d'alignement avec l'accord de Paris (voir annexe 5).
68. Pour poursuivre la mise en œuvre du premier engagement de sa stratégie, le groupe AFD décide de s'appuyer sur le cadre méthodologique pour l'alignement avec l'accord de Paris, défini par CPI et I4CE au profit des membres d'IDFC. Ce cadre distingue trois niveaux d'alignement pour les banques de développement : 1) alignement à travers le dialogue de politique publique des pays, 2) alignement stratégique de l'institution elle-même, 3) alignement des opérations⁹.

⁹ Il identifie d'autre part trois critères pour guider l'alignement des opérations : (i) une application à l'ensemble des activités, opérations et géographies, (ii) un horizon de long terme pour évaluer les opérations, y compris celles avec des co-bénéfices climat, et ne pas enfermer les pays et partenaires dans des trajectoires émissives ou maladaptées et (iii) dépasser « ne pas nuire », et financer des transformations des sociétés et systèmes en profondeur en travaillant sur les politiques publiques.

69. A partir d'une analyse de l'écart entre ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire pour compléter la mise en œuvre de l'alignement à horizon 2022, une feuille de route a été tracée : les actions comprennent une capitalisation sectorielle à mener dans le but d'affiner pour chaque secteur (énergie, transport, agriculture...) le type de projets qui sont à priori alignés ou désalignés, ou définir quels critères sont essentiels pour le décider. Il est prévu que le groupe AFD développe une méthodologie spécifique pour évaluer la compatibilité avec l'accord de Paris de l'ensemble des opérations d'intermédiation financière en sachant que ces analyses d'alignement sont plus difficiles dans le cadre d'un financement indirect. Ce sujet inspire actuellement plusieurs travaux de recherche (dont WRI, Germanwatch, NewClimate Institute), des coalitions d'investisseurs et sera prochainement investi par les banques multilatérales de développement.
70. Ces actions sectorielles viendront en complément de l'analyse pays par pays, pour appuyer des analyses plus fines sur l'alignement des projets, mais aussi des stratégies d'intervention, avec par exemple le déploiement d'une méthode d'analyse développement durable au niveau des portefeuilles des directions régionales. Ces travaux seront complémentaires de la mise à jour en 2020 de la liste d'exclusion du groupe AFD.

Calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles d'opérations

71. Être une Agence "100% accord de Paris" implique également de pouvoir estimer l'empreinte carbone globale de son portefeuille d'opérations, même s'il faut bien distinguer l'objectif éventuel de rechercher la neutralité du portefeuille, et l'objectif de la stratégie climat, a priori différent, d'accompagner la transition vers la neutralité carbone des pays.
72. Le groupe vise d'ici 2022 à être en mesure d'évaluer les émissions futures de son portefeuille annuel de projets, conformément au COM, et pour compléter sa redevabilité sur les émissions évitées. Les chausse trappes méthodologiques sont nombreuses, pour le calcul lui-même, mais aussi pour l'interprétation des résultats obtenus et la définition d'une évolution souhaitable.
73. Afin d'éclairer l'AFD dans sa réflexion sur la neutralité carbone, une analyse des bonnes pratiques a été lancée début 2020. Cette analyse permettra de mieux comprendre les pratiques et méthodologies adoptées par les banques de développement, par exemple la KfW, FMO, la Banque Mondiale et la SFI, ainsi que par les banques commerciales et les entreprises, pour le calcul des émissions absolues et évitées de leurs opérations.

FOCUS 5 : Approches par projet et approches de portefeuille

La compatibilité des opérations du groupe avec l'accord de Paris repose sur des analyses par projet, dans le contexte du pays, via des critères comme les risques de désalignement politique, de verrouillage des émissions, de maladaptation, ou les effets transformationnels positifs des projets (réplicabilité, flexibilité face aux incertitudes...). Ces analyses se placent dans le temps long des transitions nécessaires. D'où l'importance de fiches pays et d'appuis aux plans de long terme (Adapt' Action, Facilité 2050, CICLIA). C'est un parti qui a été repris par les banques multilatérales pour leurs opérations. Il ne contient pas de mesure quantitative de la compatibilité, agrégée sur un portefeuille.

En revanche, concernant l'atténuation, des méthodes de mesures de l'alignement d'un projet avec un scénario à 2°C ou 1,5°C (défini avec soin, adapté au contexte) ont été élaborées, sur la base de la mesure des émissions absolues. C'est une approche distincte, utilisée à l'échelle d'un portefeuille où un projet vertueux peut en compenser un autre.

La différence entre les deux approches est analogue à celle existant entre, d'une part, accompagner la transition vers la neutralité carbone des pays et d'autre part rechercher la neutralité carbone de l'action de l'AFD, et donc de son portefeuille.

Appliquer l'alignement avec l'accord de Paris aux pratiques internes du groupe AFD

74. L'alignement « interne » avec l'accord de Paris n'est pas un enjeu nouveau : le groupe mesure depuis 2006 son empreinte environnementale interne, procède depuis 2007 à la compensation des émissions de gaz à effet de serre du fonctionnement interne, veille à contenir ses consommations d'eau, d'énergie et favorise des modes de déplacement doux de ses collaborateurs. Mais jusqu'ici, la stratégie climat du groupe concernait avant tout les opérations financées par l'AFD. La compatibilité avec l'accord de Paris ne prenait ainsi pas explicitement en compte les actions internes du groupe.
75. Afin de mieux répondre au souhait de mise en cohérence – plébiscité par les agents eux-mêmes à 88% – entre fonctionnement du groupe et discours exigeant tenu aux partenaires et clients, le groupe AFD étend sa stratégie climat à ses pratiques internes et souhaite développer une politique encore plus ambitieuse en matière de maîtrise des émissions liées aux déplacements, de démarche d'achats responsables et de renforcement du *Green IT*.
76. Le groupe ayant adapté rapidement ses modes de travail pour répondre aux impératifs de la crise sanitaire actuelle, démontre son potentiel pour s'appliquer dès 2020 des principes de sobriété et de résilience, assortis d'un objectif de réduction de son empreinte carbone de fonctionnement et de la compensation des émissions résiduelles. Cet objectif s'inscrit pleinement dans le projet d'entreprise du groupe et la politique française de neutralité carbone d'ici 2050. Il pourra concerner un large champ : bâtiments, mobilité, achats, placements et épargne salariale, gouvernance (voir annexe 6).

C. Utiliser la finance climat comme levier pour le financement des ODD

Maintenir les niveaux de finance climat

77. L'AFD a atteint et dépassé en 2019 ses cibles de finance climat fixées pour 2020, soit 5 milliards d'euros dont 1,5 pour l'adaptation. Concernant 2020, il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de la crise du coronavirus sur le plan d'affaires du groupe et les montants de finance climat, et il sera peut-être nécessaire de raisonner sur une moyenne entre 2019 et 2020.
78. Sur la base de sa performance 2019 et considérant que sa trajectoire d'engagement financiers totaux est dorénavant stabilisée autour de 14 milliards d'euros par an, le groupe entend maintenir un cap ambitieux pour sa finance climat et est en mesure de générer jusqu'à 30 milliards d'euros en faveur du climat, dont 10 pour l'adaptation d'ici à 2025. En particulier, la part des financements climat de Proparco devrait suivre une trajectoire croissante jusqu'à atteindre 42% de projets à co-bénéfices climat en 2022. C'est une ambition très forte et supérieure à celles de ses pairs et notamment de la SFI. Sur la période 2020-2022, Proparco poursuit ainsi l'objectif d'autoriser au moins 3,5 Md€ de financements à co-bénéfice climat.

Renforcer les capacités d'appui aux politiques publiques pour le rehaussement de l'ambition des Etats et des collectivités locales

79. Le groupe AFD poursuivra et renforcera son accompagnement des autorités nationales et locales dans le développement de politiques publiques compatibles avec des trajectoires bas carbone et résilientes. Dans le cadre de ce dialogue de politiques publiques, et le cas échéant en complément de PrPP, des activités d'étude, d'assistance technique et de renforcement de capacités, seront proposées dans le cadre d'une approche groupe incluant Expertise France.

80. La reconstitution de facilités existantes telles qu'Adapt'Action et la Facilité 2050 ou la création de nouveaux outils sera étudiée afin de financer ces activités, adaptées au contexte et répondant aux attentes des autorités: modélisations intégrées macro-économiques et climatiques, évaluation des risques financiers climatiques, verdissement de la gestion des finances publiques, diagnostics de vulnérabilité au changement climatique, ou modélisation de trajectoires de décarbonation.
81. Les partenariats (*think tanks* et universités, agences onusiennes, banques et agences bilatérales et multilatérales) mobilisés dans ce cadre de ces appuis aux politiques publiques feront l'objet d'une réflexion afin de les prioriser et de les approfondir en visant plus de complémentarité et d'efficacité. Enfin, un nombre accru d'experts Climat placés dans les directions régionales permettrait des dialogues plus fluides sur le terrain et des appuis plus rapprochés et proactifs, de nature à accélérer la réorientation du portefeuille de projets du groupe.

Faire évoluer les méthodologies de comptabilisation

82. Les méthodologies de comptabilisation de la finance climat sont le pilier de la redevabilité de finance climat de l'AFD auprès de la France et à l'international. L'AFD suit les « Principes Communs » de comptabilisation adoptés par les banques multilatérales et IDFC en 2015. La déclinaison de ces principes par le groupe a été exigeante et plus conservatrice que nombre de ses pairs dans l'idée de maintenir une intégrité environnementale forte.
83. Cependant, il apparaît que des évolutions méthodologiques sur des secteurs prioritaires (déchets, infrastructures/soutien indirect aux transports bas-carbone, usage des terres) puissent être nécessaires pour pallier des angles morts ou pour s'adapter aux enjeux et à la réalité de secteurs en constante évolution (cf. supra les bâtiments efficaces). Par ailleurs, les projets sans co-bénéfice climat immédiat mais « préparatoires » d'effets à moyen et long terme sur la transition bas carbone et résilience devront être mieux valorisés.

Mieux caractériser et suivre nos impacts pour le climat

84. Actuellement, le groupe AFD dispose de plusieurs indicateurs climat : i) les tonnes de CO₂ évitées ; ii) la part des autorisations de financements dans les Etats étrangers ayant un co-bénéfice climat ; iii) la part des autorisations de financements dans les Etats étrangers ayant un co-bénéfice adaptation ; iv) la part des autorisations de financements contribuant à la protection de la biodiversité dans les Etats étrangers et les Outre-Mer (AFD et Proparco), et v) les superficies bénéficiant de programmes de conservation/restauration de la biodiversité (AFD).
85. L'ensemble de ces indicateurs portent sur les engagements financiers des projets, ou sur des objectifs de résultat évalués ex ante, mais pas sur les résultats effectivement obtenus tout au long de la vie des projets et des financements (suivi et analyse ex post). En préparation de la prochaine stratégie climat du groupe, une réflexion devra être menée pour d'une part, mieux caractériser les impacts recherchés ex ante, par exemple en se fondant sur des études coûts/bénéfices conçues pour capter et valoriser la portée des mesures d'adaptation et les émissions évitées, et, d'autre part, identifier quels systèmes de suivi d'impact devront être déployés jusqu'aux évaluations rétrospectives, ainsi que leurs spécificités méthodologiques.

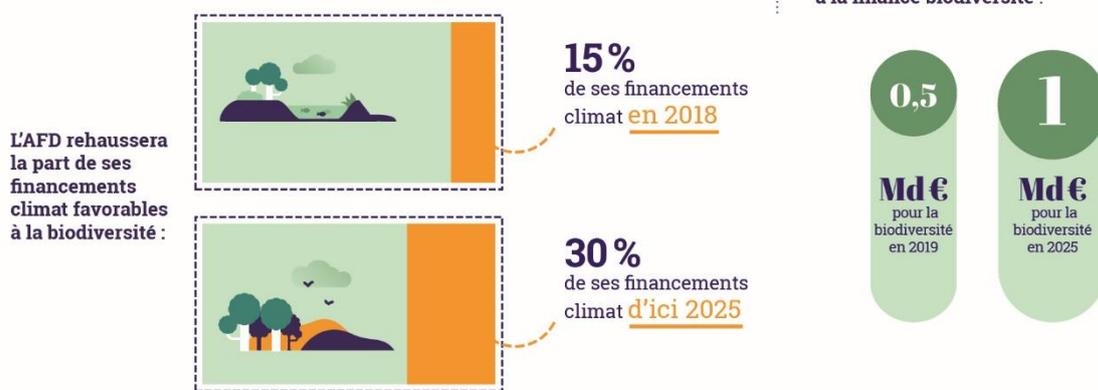
Accroître le soutien à la préservation de la biodiversité et aux solutions fondées sur la nature

86. Dans la poursuite de son objectif de 50% de finance climat, le groupe AFD recherchera davantage les synergies entre le climat et les autres ODD. Afin de contribuer à l'agenda sur la biodiversité, l'AFD rehaussera la part de ses financements climat favorables à la biodiversité, passant de 15% en 2018 à 30% d'ici 2025. Cette meilleure convergence Climat-Biodiversité permettra de doubler la contribution directe de l'AFD à la biodiversité, de 0,5Md€ en 2019 à 1Md€ en 2025. Pour réaliser cette convergence, le groupe envisage d'abord un effort accru de mobilisation des solutions favorables à la biodiversité et au climat dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de l'eau, mais également la recherche de leur intégration dans les actions de l'AFD dans les infrastructures.

ACCROÎTRE LE SOUTIEN À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Les écosystèmes pourraient apporter plus de 30% des mesures d'atténuation nécessaires d'ici 2030 pour stabiliser le réchauffement sous 2°C.

La meilleure convergence Climat-Biodiversité permettra de **doubler** la contribution directe de l'AFD à la finance biodiversité :



87. Cette convergence climat-biodiversité sera promue par l'AFD auprès de ses pairs et d'IDFC, dans leurs message et présence coordonnés lors des évènements internationaux, tout en visant à fédérer des coalitions, au plan français ou international. Il s'agira par exemple d'engager IDFC et les banques de développement sur la voie de la convergence climat et biodiversité en renforçant les liens entre les groupes climat et biodiversité. Il s'agira aussi de former des alliances avec des acteurs stratégiques (ONG, Costa Rica...) et de mobiliser les financements sur la biodiversité et le climat (secteur privé, GCF, GEF...) pour participer au succès de la dynamique sur la biodiversité.

88. La caractérisation climat des opérations contribuant à améliorer la qualité et le fonctionnement des écosystèmes présente également un certain nombre de défis, compte tenu de la complexité des chaînes d'impacts. Le nouvel engagement de l'AFD en matière de convergence entre climat et biodiversité devrait permettre de poursuivre l'amélioration de la performance de nos outils et méthodes d'appréciation des contributions climat des opérations favorables à la biodiversité.

FOCUS 6 : Le « 100% accord de Paris » dans le programme de recherche AFD

La part du climat dans la recherche de l'AFD est passée de 30% en 2018 à 67% en 2019. La production de connaissances a ciblé la convergence climat-biodiversité, la construction de trajectoires de développement compatibles avec une baisse drastique des émissions et résilientes au changement climatique, ainsi que la redirection des investissements et la mesure des risques climatiques (voir annexe 11). Aujourd'hui, la crise liée au Covid-19 oriente cette recherche vers une mise en évidence des modes de développement nocifs à la biodiversité et au climat et amenant à une moindre résilience aux chocs liés à ceux-ci ; la promotion de la prévention de ces risques ; le renforcement du dialogue de politique publique pour l'inflexion des trajectoires des contreparties du groupe ; le développement, pour les contreparties, d'outils pratiques de mesure et de gouvernance de la soutenabilité ; et l'opérationnalisation par le groupe de la transition juste (voir annexe 12).

Mieux valoriser les synergies du climat avec les autres ODD

89. Dans plusieurs secteurs, la recherche de co-bénéfices climat qui n'est pas pleinement exploitée sera renforcée et encouragée sans exclusion ni éviction. Ainsi, une meilleure compréhension et application opérationnelle du sujet de transition juste, du numérique et des synergies entre les projets genre et climat sera recherchée. Pour les projets liés aux villes, à l'eau et l'assainissement, l'agriculture et l'usage des terres, des boîtes à outils sectorielles seront développées, et des échanges de bonnes pratiques entre pairs pour mieux caractériser la résilience et l'inclure aux stades anticipés de l'instruction seront réalisés pour maximiser l'intégration de l'adaptation et de la résilience, en particulier pour Proparco. Les marges de recherche de co-bénéfices climat dans les projets de gouvernance sont fortes en particulier en termes de justice climatique et de budgets verts. Celles des secteurs de la santé et de l'éducation (voir annexe) – par exemple l'efficacité énergétique des bâtiments, la protection sociale adaptative, la sensibilisation environnementale ou encore la formation – seront ici aussi stimulées par l'échange de bonnes pratiques entre pairs. Par ailleurs, l'identification, encore à ses prémices, de co-bénéfices climat dans le numérique sera intégrée dans la stratégie du secteur.

D. Amplifier la redirection des flux financiers

Accompagner la transition des systèmes financiers...

90. De nouvelles approches ont été développées récemment par l'AFD et Proparco. L'approche dite "pro-climat" vise à obtenir un effet transformationnel sur les opérations et stratégies des institutions financières partenaires. Un plan d'action climat, nécessaire au décaissement de la ligne de crédit, comprendra le suivi d'indicateurs clés tels que le l'exposition du portefeuille de l'institution financière aux énergies fossiles (pourcentage du portefeuille d'actifs concentré sur les secteurs charbon, pétrole et gaz), la tendance à la hausse de la part des investissements climat et/ou la baisse de la part des investissements bruns dans le portefeuille. Cette approche, complémentaire des projets ciblant le financement d'actifs climat à travers des lignes de crédit, fera l'objet d'un retour d'expérience en 2021 pour évaluer les progrès et axes d'amélioration.
91. Faire évoluer les normes et standards des systèmes financiers vers un développement bas-carbone et résilient implique la mobilisation des régulateurs et superviseurs des systèmes financiers dans les pays d'intervention de l'AFD. Cet effort sera recherché à travers une offre qui sera proposée d'ici fin 2020 pour le verdissement des systèmes financiers et un dialogue stratégique avec ces acteurs dans le cadre de projets mobilisant une pluralité d'instruments (PrPP, subvention d'assistance technique, etc.). La participation et l'influence des acteurs à

l'international seront aussi poussées, par exemple via l'accréditation, en tant qu'observateur, d'IDFC au réseau de banques centrales NGFS (*Network for Greening the Financial System*).

... et les investissements privés

92. Le groupe AFD travaillera à mieux comptabiliser son effet de levier sur le secteur privé afin de mieux rendre compte de la finance climat mobilisée globalement. Les instruments actuels comme les lignes de crédit, sont des leviers efficaces pour diriger les financements vers le développement bas-carbone et résilient. Dans le but de produire un effet transformationnel auprès des institutions finançant le secteur privé, le déploiement de produits financiers innovants sera encore renforcé.
93. Ainsi, l'AFD continuera à innover en matière de garanties de paiement publique, en cours de développement, et dans secteurs clés comme l'efficacité énergétique des bâtiments. Cela implique la sécurisation de ressources dédiées à une participation en premières pertes à des projets innovants, ou pour Proparco l'accès à des ressources bonifiées et en subvention suffisantes ou la possibilité que les opérations climat bénéficient de fonds concessionnels.

... en s'appuyant aussi sur les banques publiques de développement.

94. Renforcer les liens, notamment bilatéraux, avec les membres d'IDFC au niveau technique sera l'une des priorités pour les prochaines années, en particulier sur les sujets d'alignement avec l'accord de Paris et de risques financiers climatiques. L'AFD travaillera à déployer des lignes de crédit au-delà des membres IDFC avec lesquels elle collabore déjà. Par ailleurs, le développement de programmes portés conjointement entre membres IDFC et soumis au Fonds Vert pour le Climat, sera exploré dans le but d'adopter les pratiques et standards les plus ambitieux en matière de climat. L'opérationnalisation de la Facilité Climat IDFC sera une priorité pour accompagner cette ambition.

FOCUS 7 : Le rôle des banques publiques de développement nationales et régionales

Parce qu'elles représentent collectivement 10% de l'investissement annuel mondial, soit 2 000Mds\$, les 450 banques publiques de développement multilatérales, nationales, régionales, en particulier d'IDFC, ont un rôle décisif à jouer pour mettre en œuvre les Objectifs du Développement Durable, l'accord de Paris et la protection de la biodiversité.

Renforcer le mandat de ces banques est précisément l'objectif du Sommet « Une finance en commun », qui réunira pour la première fois ces banques publiques de développement à Paris en novembre 2020. Dans le contexte de la crise du Covid-19, il mettra en évidence le rôle crucial des banques publiques de développement tant pendant la crise que dans la phase de relance, lorsqu'il est essentiel d'aider les économies à progresser dans la bonne direction, en conciliant stimulus à court terme et bénéfices de long terme pour la nature et la société.

E. Améliorer nos pratiques et rester force de proposition pour influencer les débats

L'AFD innovante doit rester ouverte et apprenante sur le climat

95. Sur les risques financiers climatiques, l'AFD mènera de nouvelles études pays sur les impacts des risques physiques et de transition sur les économies et leurs principaux acteurs. Elle poursuivra les travaux sur la prise en compte de ces risques dans ses propres analyses de risque, y compris dans ses rapports financiers et dans son cadre d'appétence aux risques. Elle poursuivra le déploiement de son offre d'appui sur ces sujets auprès des partenaires financiers du groupe. Enfin, elle travaillera à l'intégration des risques de contentieux dans ses opérations et en interne.

96. Les travaux sur la taxonomie européenne sur la finance durable, ainsi que la révision des principes de comptabilisation des banques multilatérales vont conduire à un rehaussement des standards pour de nombreuses institutions partenaires de l'AFD et constituer une opportunité de renforcer encore l'exigence du *reporting* des émissions obligataires climat.
97. Les *Climate Bonds* de l'AFD seront donc poursuivis et renforcés, et pourront servir de tremplin vers l'établissement d'un nouveau cadre pour des émissions obligataires « ODD » qui couvriraient une part croissante des opérations, conformément au mandat développement durable du groupe. Au niveau interne, l'AFD définira une politique d'investissements en faveur de placements verts pour orienter ses propres placements en trésorerie.
98. Le groupe AFD renforcera sa redevabilité sur ses activités climat, à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif. L'adoption d'un standard international de *reporting*, qui pourrait suivre les recommandations de la TCFD, sera explorée dans le but d'uniformiser l'ensemble de l'information relative au climat (finance climat, "100% accord de Paris", Responsabilité Sociétale des Organisations, *green bonds*, et prise en compte des risques climatiques dans les analyses de risques).
- L'influence de l'AFD dépend de sa capacité à rester en pointe sur le climat*
99. Les expériences passées, en particulier concernant la méthodologie bilan carbone ou l'objectif cible 50% de finance climat, ont démontré la capacité de l'AFD d'influencer les normes en avance de phase. La valeur ajoutée de l'AFD dans ce rôle de « premier de cordée » lui permet de creuser et mettre en lumière un sujet novateur pour peser dans les débats avec ses pairs et partenaires, notamment les banques multilatérales. Ce positionnement devra se poursuivre sur les sujets frontières comme l'alignement, les risques financiers climatiques ou la transition juste.
100. Le groupe poursuivra donc son rôle actif dans les initiatives de place et d'échange entre praticiens tels que IDFC, *Climate Action in Financial Institutions*, *Finance for Tomorrow*, mais aussi dans les réseaux de bailleurs, à l'OCDE, à la CCNUCC pour promouvoir ces sujets frontières auprès de ses pairs et des acteurs de la finance climat. C'est l'enjeu des chantiers identifiés dans cette revue.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 - CADRE LOGIQUE DU CIT CLIMAT-DEVELOPPEMENT 2017-2022	34
ANNEXE 2 – METHODOLOGIE DE LA REVUE A MI-PARCOURS	36
ANNEXE 3 - ANALYSE DES AUTORISATIONS CLIMAT 2017-2019 DU GROUPE.....	37
ANNEXE 4 – PERCEPTION INTERNE DE LA STRATEGIE (RESULTATS DU QUESTIONNAIRE)	41
ANNEXE 5 – FEUILLE DE ROUTE ALIGNEMENT ACCORD DE PARIS POUR LE GROUPE AFD	43
ANNEXE 6 - ALIGNEMENT INTERNE : CONTRIBUTIONS DES AGENTS DU GROUPE AFD.....	46
ANNEXE 7 - LA FACILITE ADAPT' ACTION, UN CATALYSEUR D'INNOVATIONS.....	48
ANNEXE 8 - LA FACILITE 2050, UN OUTIL POUR ACCOMPAGNER LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT BAS CARBONE ET RESILIENT	50
ANNEXE 9 - SECTEURS SOCIAUX ET CLIMAT : EXEMPLES DE PROJETS ET OUTILS	52
ANNEXE 10 - CLIMAT ET BIODIVERSITE : VERS UNE AMBITION POUR LA PLANETE.....	55
ANNEXE 11 – PRODUCTION DE CONNAISSANCE CLIMAT ET BIODIVERSITE.....	57
ANNEXE 12 – CADRAGE SUR LA TRANSITION JUSTE ET PERSPECTIVES POUR LE GROUPE AFD	60
ANNEXE 13 - METHODOLOGIE DE COMPTABILISATION DE LA FINANCE CLIMAT	62

ANNEXE 1 - CADRE LOGIQUE DU CIT CLIMAT-DEVELOPPEMENT 2017-2022

Depuis son adoption en novembre 2017, la stratégie climat a été déployée en transverse au groupe AFD autour de ses 3 enjeux stratégiques et 4 engagements :



La stratégie climat inclut de nombreuses activités, engagements et quelques indicateurs. Ils sont articulés autour de 8 chantiers. Il est à noter que la revue à mi-parcours de la stratégie climat brosse de manière synthétique et priorisée une grande partie de ces activités mais n'avait pas vocation à faire le bilan exhaustif de chacune d'entre elles.

Engagement I : Assurer une activité « 100 % accord de Paris » : rendre cohérents l'ensemble des financements du groupe AFD avec un développement bas carbone et résilient, et accompagner la construction des trajectoires bas carbone et résilientes par les pays.

1) Mise en place d'une procédure 100% accord de Paris à l'échelle du groupe

1. Analyse systématique de la cohérence des projets avec les trajectoires bas carbone et résilientes des pays, via l'Avis et analyse développement durable
2. Analyse pour tous les pays des politiques publiques climat, CDN et trajectoires, via le développement de fiches pays et leur intégration dans les stratégies du groupe
3. Accompagnement des pays dans l'élaboration des stratégies de long terme : Facilité 2050 jusqu'à 20 pays, dialogue de politiques publiques, GEMMES...
4. Evolution de la grille de sélectivité actuelle

Engagement II : Augmenter les volumes de finance climat

2) Impact des financements climat

5. Au moins 50% des engagements annuels avec des co bénéficiaires climat : étendu au niveau groupe avec l'inclusion des projets en outre-mer et Proparco
6. Objectif de 5Mds€/an d'ici à 2020 dans les Etats Etrangers, dont atteinte d'1,2Mds€/an (rehaussé à 1,5Mds€/an) pour l'adaptation, avec une concentration en Afrique, PMA et Petits Etats Insulaires
7. Déclinaison de la cible 50% par zone géographique
8. Déploiement de la Facilité Adapt'Action
9. Contribution aux initiatives internationales : 3Mds€ pour AREI (2016-2020)
10. Convergence entre les objectifs climat, réduction des risques et biodiversité

11. Cadre de comptabilisation de la finance climat inchangé

Engagement III : Contribuer à la redirection des flux financiers et d'investissement

3) Effet d'entraînement

12. Mobilisation des financements privés pour le climat et appui aux systèmes financiers locaux
13. Développement d'instruments à fort volume et fort impact climat
14. Déploiement de prêts de politiques publiques
15. Utilisation du mixage pour favoriser l'effet d'entraînement
16. Processus d'éducation, d'inclusion au sein des interventions
17. Financement par les fonds délégués (Fonds Vert, NAMA, UE, CAFI, ...)
18. Emissions régulières d'obligations vertes

4) Risques financiers climatiques

19. Intégration des risques financiers climatiques (physiques et de transition) dans les processus d'analyse de risques
20. Contribution à la dynamique internationale d'élaboration et diffusion de normes et pratiques
21. Utilisation pour le dialogue de politiques publiques dans les pays d'intervention

Engagement IV : Co-construire les solutions et peser sur les normes

5) Partenariats

22. Acteurs financiers du développement : banques de développements MDBs et IDFC, notamment via la Présidence de l'AFD
23. Coalitions d'acteurs : de l'agenda de l'action, think tanks des pays du Sud, Nations Unies
24. Participation aux forums internationaux liés à la finance verte
25. Institutions internationales et société civile (dont groupe de résonance ONG/think tank)
26. Acteurs français de l'aide au développement sur le climat, et synergie étroite avec la CDC

6) Production de connaissances

27. Outils d'analyse sur transition de long terme (GEMMES, modélisations, systèmes socio-écologiques), risques financiers climatiques
28. Soutien au dialogue politiques publiques et influence dans les conférences

7) Portage interne et externe de l'ambition climat

29. Stratégie de communication
30. Education climat et développement en France

8) Transparence et fiabilisation du suivi des financements climat

31. Bilan annuel sur portefeuille projets co bénéfiques climat et impacts
32. Redevabilité sur cohérence avec les trajectoires de développement bas carbone et résiliente
33. Mise en conformité avec les obligations françaises et internationales
34. Point d'étape en 2020 sur la mise en œuvre de la stratégie climat

ANNEXE 2 – METHODOLOGIE DE LA REVUE A MI-PAROURS

Calendrier



novembre 2017
Adoption de la stratégie climat 2017-2022

janvier 2020
Cadrage des travaux de la revue
Méthode, répartition des rôles

février-mars 2020
1^{er} COPIL
1^{ère} consultation interne et externe
Collecte d'informations, Analyse et rédaction de la revue

avril 2020
2^e COPIL
2^e consultation interne et externe - sur document

mai 2020
Document final
Présentation au 3^e COPIL et au Comex Planète

juin 2020
Présentation au Conseil d'administration
Adoption de la revue

Deuxième semestre 2020 et 2021
Communication interne et externe
Mise en oeuvre des chantiers lancés par la Revue
Valorisation lors des échéances diplomatiques climat et biodiversité

La revue s'est déroulée au premier semestre 2020 et a été menée par une petite équipe projet composée de CLI et SPR. Une gouvernance souple a été mise en place avec un COPIL, composé d'une quinzaine de représentants parmi les entités du groupe AFD, qui s'est réuni trois fois.

2 principaux objectifs

Faire le bilan de la mise en œuvre des engagements pris en 2017



Rehausser l'ambition climat de l'AFD en prenant en compte les nouvelles dynamiques et meilleures pratiques sur des sujets clés...



l'alignement avec l'Accord de Paris



la convergence climat-biodiversité

... et en lançant des chantiers structurants pour mener à bien l'ensemble de la stratégie climat d'ici à 2022



une transition juste



une relance durable post Covid

Une large consultation interne et externe



Près de 30 entretiens, dont un échantillon de 3 agences et directions régionales, menés à travers le groupe AFD et Expertise France, avec les responsables et leurs référents climat.



Une enquête de perception en ligne auprès de 3 400 agents du groupe: 339 réponses d'agents situés au siège, dans le réseau (21%), chez Proparco (18%) qui ont fourni des informations qualitatives sur leur appropriation de la stratégie climat et des propositions d'amélioration.



Plus de 230 commentaires ont été fournis par les entités consultées sur le document écrit.



Une consultation des Ministères (Bercy, MEAE, Transition Ecologique et Solidaire) et de la Présidente du Conseil d'administration de l'AFD, Laurence Tubiana.



Les membres du Comité des partenaires: think tanks, ONG (RAC-F, Coordination Sud/Geres, Oxfam, Greenpeace), acteurs privés, ministères



D'autres partenaires et pairs, notamment anglophones: MDBs, IDFC, think thanks (CPI, IFCE, WRI...), OCDE...



Plus de 90 commentaires ont été fournis en externe

Un périmètre le plus englobant possible



Une grande majorité des activités, engagements et/ou indicateurs inclus dans la stratégie ont été abordés et traités, même si la revue n'a pas vocation à les évaluer de manière exhaustive.

Plusieurs chantiers ont été lancés et identifiés dans le cadre de la revue et pourront se poursuivre jusqu'à la fin 2022 pour nourrir la future stratégie.

ANNEXE 3 - ANALYSE DES AUTORISATIONS CLIMAT 2017-2019 DU GROUPE

1. Aperçu général

Depuis 2017, année de l'adoption de la stratégie climat du groupe AFD pour la période 2017-2022, le volume annuel des engagements « climat » du groupe dans les pays étrangers a continuellement augmenté, passant de 4 Mds € à 6,1 Mds € soit une progression de 52,5% sur la période. La part des financements annuels du groupe comptabilisée comme « climat » est restée stable sur les trois ans, atteignant chaque année l'objectif de 50% fixé par la stratégie. Cette moyenne est le reflet de variations au sein du groupe. La proportion de financements « climat » de l'AFD a augmenté, passant de 50% à 55% de son portefeuille annuel, celle de PROPARCO a beaucoup varié entre un maximum de 47% en 2017 et un minimum de 31% du portefeuille de la filiale en 2019.

2. Finance climat de PROPARCO

Entre 2017 et 2019, PROPARCO a financé des projets à co-bénéfice climat équivalent à un total de 1,9 Md € et représentant en moyenne 36% de son portefeuille. Les projets en faveur de l'atténuation au changement climatique composent l'essentiel de ces financements, mais la part des engagements pour des projets à co-bénéfice adaptation, inexistante en 2017, est en nette progression. Cette dynamique a notamment été portée par le financement de projets et de ligne de crédit dans les domaines de développement agricole et de la préservation des ressources en eau. Les engagements de PROPARCO pour des projets à co-bénéfice atténuation concernent majoritairement le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, en croissance depuis 2017, et dans de moindres mesures les transports urbains collectifs, les biocarburants et enfin, les projets d'agriculture durable et de lutte contre la déforestation.

L'Afrique et l'Amérique Latine sont les deux zones géographiques concentrant la majeure partie des financements climat de la filiale sur la période, pour des volumes totaux de 680 M€ et 612 M€ représentant respectivement 39% et 49% des investissements de PROPARCO dans ces géographies. Les projets à co-bénéfice climat qui y sont financés concernent principalement la transition énergétique. En Orient, où les financements climat sont moitié moins importants qu'en Afrique, la place des projets de préservation des ressources en eau joue un rôle non négligeable, derrière les projets d'énergies renouvelables et efficacité énergétique.

3. Finance climat de l'AFD (hors PROPARCO)

a. Par géographie

Sur la période 2017-2019, l'activité « climat » de l'AFD s'est d'abord concentrée en Afrique, avec un total de 5,4 Mds € représentant en moyenne 45% des engagements de l'AFD dans la zone. En termes de volumes, la progression est notable (+ 38%) et est principalement entraînée par la hausse des financements de projets et politiques publiques en faveur de l'adaptation (+ 137%).

Les Orient constituent la deuxième zone géographique accueillant le plus grand volume de financements « climat » avec un total de 3,9 Mds € sur les trois ans. En moyenne, 57% des engagements de la zone contribuent au financement de projets à co-bénéfices climat. Ces engagements ont connu une hausse en volume (+ 84%), particulièrement en faveur de l'adaptation (+ 140% contre +57% pour l'atténuation).

Dans les Amériques, 79% des autorisations de l'AFD sur la période sont à co-bénéfice climat, pour un montant total de 2,7 Mds €. Il s'agit de la zone géographique au sein de laquelle la part des engagements ayant des co-bénéfices climat est la plus importante. Cette proportion a connu

une forte croissance entre 2017 et 2019 (de 65% à 87%) tout comme le volume de finance climat qui a progressé de 124 %. Cette croissance a principalement été tirée par les financements de projets en faveur de l'atténuation (+ 227%).

La zone « Trois Océans » rassemblent 4% du total des volumes de finance climat de la période pour un montant de 555 M€. En moyenne, 58% des engagements de l'AFD dans la zone contribuent au financement de projets à co-bénéfice climat. Ce ratio a fortement chuté en 2019, bien que le montant annuel de finance climat de la zone ait progressé depuis 2017 (+ 56%).

Entre 2017 et 2019, si les proportions moyennes de financements « climat » sont élevées dans les engagements de Grands Emergents comme le Mexique (93%), le Brésil (74%) et l'Inde (73%), cette part est plus modérée en Chine (62%) et en Turquie (57%). Enfin la proportion d'engagements pour des projets à co-bénéfice climat est faible en Indonésie (33%) et en Afrique du Sud (16%) au regard de leur statut de pays émergents et relativement aux moyennes des zones géographiques dans lesquelles ils se situent (57% en Orient et 45% en Afrique).

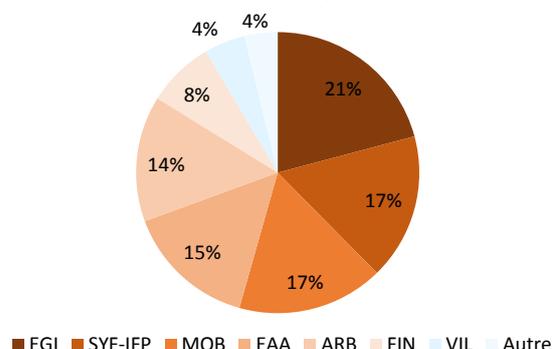
Ces analyses montrent qu'au sein du département Orient, et dans le cadre du mandat de « croissance verte et solidaire », la part du climat a pu s'éroder, notamment en 2017, et par ailleurs la proportion de l'adaptation s'est fortement accrue, ce qui rend compte d'une évolution des types de projets climat financés, dont plusieurs traitent aussi de biodiversité (par ex. en Chine).

b. Par secteur

Légende : ARB = Agriculture, Développement Rural, Biodiversité. CCC = Crises et conflits. EAA = eau et assainissement. EDU = Education. EGI = Energie. FIN = financements structurés. GOV= gouvernance. IFP = SYF = Systèmes financiers. MOB : Transports. SAN = Santé. VIL = Développement urbain.

Le secteur qui a le plus contribué au volume des engagements climat de l'AFD entre 2017 et 2019 est celui de l'énergie (21% de la finance climat), suivi du secteur des systèmes financiers (17%), le transport et les mobilités (16%), l'eau et l'assainissement (15%) et enfin le secteur de l'agriculture, le développement rural et la biodiversité (14%). La somme des montants des engagements climat de ces cinq divisions techniques représente plus de 80% de la finance climat de l'AFD sur la période.

Répartition des engagements climat de l'AFD par divisions techniques (2017-2019)



En moyenne, 70% des engagements de la division Energie ont permis de financer des activités à co-bénéfice climat. Les financements de projets d'adaptation ont progressé en 2019, atteignant un montant cinq fois supérieur à celui de 2017.

La proportion des engagements « climat » du secteur des systèmes financiers a augmenté depuis 2017 pour atteindre 61% en 2019. Le montant d'engagements climat liée à l'adaptation a connu une vigoureuse progression sur la période (+ 718%). En 2019 SYF-IFP est devenue la division réalisant la plus grande part de finance climat de l'AFD, notamment grâce à une très forte activité climat en Afrique et en Amérique Latine.

Au sein de la division Transports et mobilités, 66% des financements ont été octroyés à des projets à co-bénéfice climat, essentiellement en termes d'atténuation. La part d'engagements pour des projets à co-bénéfice adaptation est restée faible (1,6%). La place prépondérante

qu'occupait l'Afrique dans la finance climat des projets de ce secteur tend à diminuer au profit de l'Orient où les projets de mobilité ont un rôle notable dans le portefeuille climat de la région.

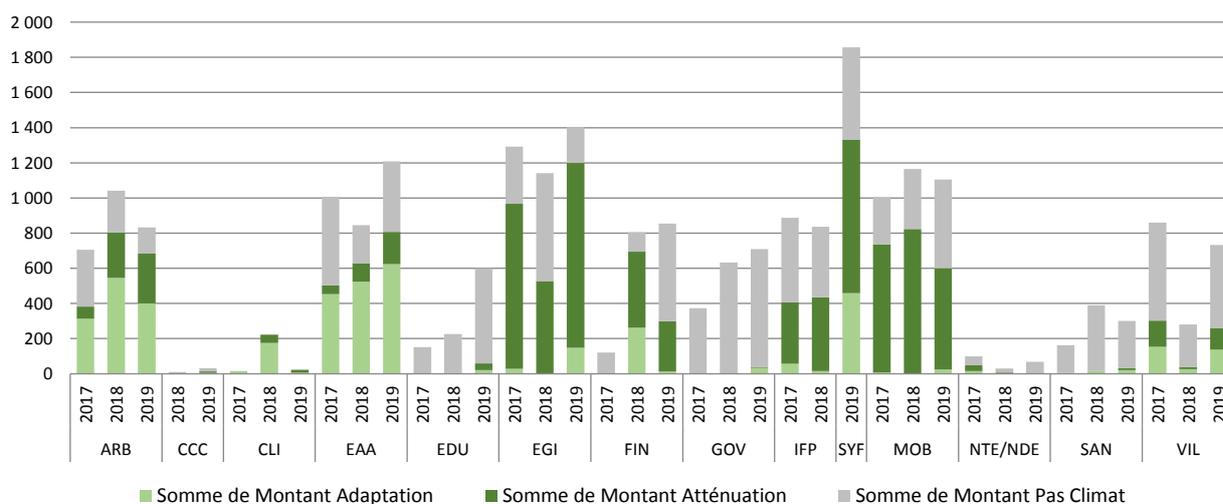
Dans le secteur de l'eau et assainissement, les projets à co-bénéfices adaptation constituent la majeure partie du volume de finance climat dont la part sur l'ensemble des engagements de la division est de 63%. Les financements climat du secteur sont les plus importants en Afrique et en Orient où ils n'ont cessé de croître.

Entre 2017 et 2019, 73% des financements de projets d'agriculture, de développement rural et de préservation de la biodiversité ont présenté des co-bénéfices pour le climat, avec une majorité d'opérations en faveur de l'adaptation et un volume de financements de projets à co-bénéfices atténuation en nette progression (+ 330%).

Bien qu'ayant moins contribué au volume de finance climat de l'AFD entre 2017 et 2019 que lors de la précédente stratégie, le secteur du développement urbain, de l'aménagement et du logement n'est pas négligeable. 32% de ses engagements sur la période ont permis le financement de projets à co-bénéfices adaptation et atténuation à parts presque égales.

Enfin, dans les secteurs sociaux, le financement de projets de développement à co-bénéfices pour l'atténuation et l'adaptation s'est légèrement accru dans les domaines de l'éducation et de la santé. Cette progression a été soutenue par des efforts de formation des équipes et de mainstreaming du climat au sein des différentes divisions.

Répartition des engagements climat de l'AFD par divisions techniques entre 2017 et 2019
en MEUR

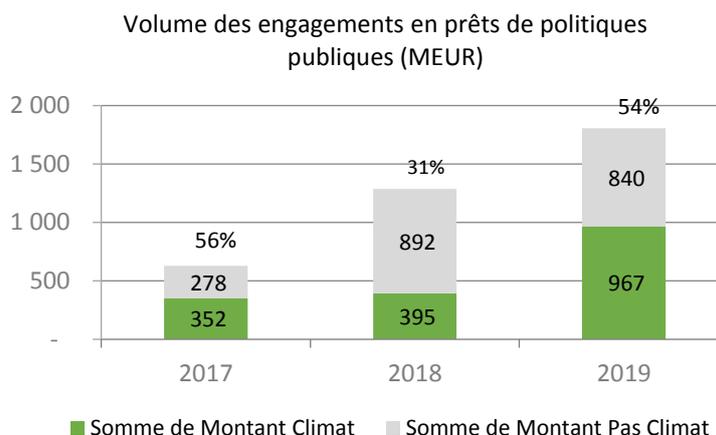


c. Focus sur l'adaptation

Le volume de financements adaptation a connu une croissance soutenue entre 2017 et 2019 (+ 82%), pour atteindre 2 Mds € (33% des financements climat du groupe) et une somme cumulée de 4,7 Mds €, soit deux fois plus en trois ans que lors de la période de 5 ans couvrant le précédent CIT climat (2,3 Mds€ entre 2012 et 2016). Sur la période 2017-2019 les financements de projets en faveur de l'adaptation ont représenté 32% du total des financements « climat » (contre 16% entre 2012 et 2016). Cette croissance s'est accompagnée d'une diversification des secteurs contribuant aux financements en faveur de l'adaptation au sein du groupe, notamment avec des projets du secteur des systèmes financiers, des secteurs sociaux et de l'énergie. La croissance des financements de projets à co-bénéfices adaptation a surtout concerné l'Afrique et l'Orient qui rassemblent les montants cumulés les plus importants en termes d'adaptation.

d. Focus sur l'atténuation

Entre 2017 et 2019, l'atténuation a composé la majorité des financements « climat » du groupe (68%) et le volume s'est accru de manière substantielle (+38%). De même que pour l'adaptation au changement climatique, un nombre croissant de divisions techniques ont contribué aux efforts en termes d'atténuation. Si les secteurs de l'énergie et des mobilités ont réalisé la majeure partie du volume sur la période, les projets issus de la transition économique et financière y participent aussi grandement et les secteurs mobilisés pour la transition écologique et gestion des ressources naturelles concourent de manière croissante à ce montant.



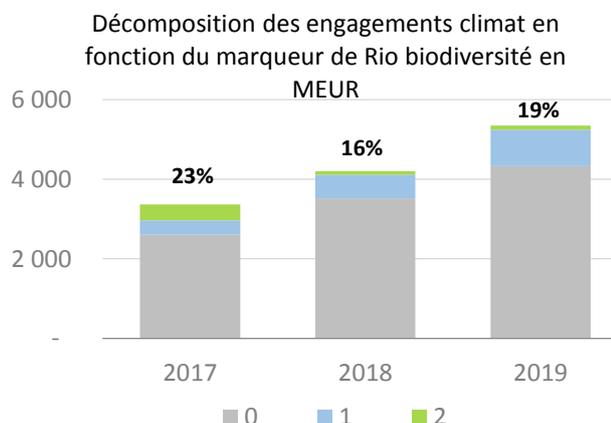
e. Accompagnement des politiques publiques

Depuis 2017, 43% des prêts de politiques publiques ont permis de soutenir la mise en œuvre de politiques nationales en faveur de l'adaptation et de l'atténuation, pour un montant passé de 352 M€ à 967 M€ en 2019. Cette dynamique a été soutenue par des efforts d'accompagnement croissant en Amérique Latine et en Orient, où les financements consacrés aux politiques de résilience face au changement climatique ont vu leur volume progresser.

f. Convergence Climat Biodiversité

Entre 2017 et 2019, en moyenne 19% des engagements « climat » provenaient de projets contribuant de manière principale ou secondaire à la biodiversité et leur volume a progressé sur la période pour atteindre 1 Md € en 2019. L'AFD souhaite porter à 30% cette part d'ici 2025.

Parmi les engagements contribuant de manière principale à la biodiversité, 79% concernent des projets à co-bénéfice climat. Cette proportion s'élève à 50% pour les financements sans impact positif sur la biodiversité.



ANNEXE 4 – PERCEPTION INTERNE DE LA STRATEGIE (RESULTATS DU QUESTIONNAIRE)

1) Méthodologie du questionnaire et profil des répondants

Afin de collecter des informations de nature qualitative sur l'appropriation et la compréhension de la stratégie climat par les agents du groupe AFD, une enquête de perception en ligne a été réalisée. Elle a été diffusée auprès des 3400 destinataires répertoriés sur les listes de diffusion « groupe », et spécifiquement au réseau des référents climat et aux Directeurs d'agences et de Directions Régionales afin d'associer autant que possible le réseau à l'exercice. Le taux de réponse à ce questionnaire a été de 10% (339 agents), considéré comme seuil de représentativité du groupe.

Les répondants, en majorité travaillaient déjà à l'AFD en 2017 au moment de l'adoption de la stratégie climat. 21% des répondants se trouvent dans le réseau, toutes géographies confondues, et 13% chez Proparco. Le profil des répondants, situés dans l'ensemble des Directions de l'AFD témoigne de l'attention accordée au climat bien au-delà de la seule direction des opérations où se situe la division climat.

2) Analyse des réponses au questionnaire

L'impact de la stratégie sur le travail dé-corrélé de son niveau de connaissance

Bien que la présente stratégie climat soit majoritairement perçue comme « très présente » dans le travail quotidien des répondants, leur **niveau de connaissance** de la stratégie climat se révèle « moyen » pour les ¾ des répondants et « faible » pour 5% d'entre eux (le niveau de connaissance des annexes est encore inférieur).

Des besoins continus de sensibilisation et de formation

Les réponses ont révélé de fortes attentes en matière de sensibilisation et de formation aux outils opérationnels de la stratégie. Les outils et les formations climat sont avant tout inégalement connus et encore sous-exploités, révélant des besoins de diffusion et d'appui persistants, en particulier pour les outils d'évaluation de la vulnérabilité (71% de répondants n'en connaissant pas l'existence alors que ce serait utile dans leur travail), de bilan carbone (55%) et de grille de sélectivité (67%). Les fiches climat pays ainsi que la grille d'analyse DD sur ses dimensions climat (5a et 5b) semblent davantage connues.

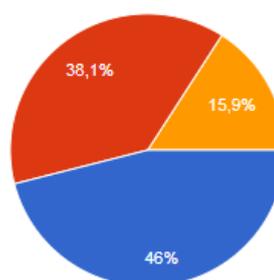
88% des répondants ont toutefois affirmé connaître l'existence des formations dispensées par la division Climat (formation de 3 jours, tapis roulant climat, Bilan carbone, EXACT) et connaître les communautés sur La Ruche Climat et du groupe Action Climat, même si une minorité y ont participé.

Diverses difficultés d'appropriation de la stratégie et de ses outils

Ces difficultés ne sont pas toutes liées à la dite stratégie : cadence importante de changement d'outils et de procédures internes, en particulier exacerbées en agence, sentiment de manque de temps et de priorisation au niveau des équipes projet, manque de moyens et d'appuis de l'équipe

Quel-s impact-s a la stratégie climat (ses objectifs, activités et outils) dans votre travail quotidien ?

339 réponses



- Très présente, votre travail la prend directement en compte
- Moyennement présente, votre travail la prend occasionnellement en compte
- Faiblement présente, votre travail ne la prend pas en compte

climat relativement aux fortes sollicitations, perception d'une forte complexité du dispositif climat, confusion sur la localisation de ces outils (La Ruche, Gaïa...), impression que certains secteurs (sociaux, gouvernance) sont moins concernés par le climat.

Propositions d'amélioration de l'appropriation et de l'opérationnalisation de la stratégie

Celles concernant la formation et la sensibilisation ont été nombreuses et concordantes : développement d'une formation accessible **en ligne**, notamment pour les agences, **obligatoire** (de type LAB FT) pour homogénéiser l'appropriation des enjeux par tous ou a minima pour les **responsables de projet** et **chargés de projet en agence**, de **tout projet du groupe**, voire les directeurs d'agence ; modules de manipulation des outils climat au moyen de tutoriels vidéos.

En matière de diffusion de la stratégie et de communication interne, les idées se sont concentrées sur la clarification de la localisation des ressources à disposition des agents, l'organisation de points d'**actualité** de la stratégie, une présentation régulière des **projets modèles**, sur lesquels on peut capitaliser et valorisant les contributions des différentes équipes.

Le besoin de renforcement des moyens d'opérationnalisation a aussi été souligné, avec le développement des **boîtes à outils sectorielles**, des **supports de dialogue avec les partenaires et contreparties**, de même qu'un **renforcement tout au long du cycle projet** (le plus en amont possible) de l'**expertise climat** et de l'**appui** de la division climat en directions régionales, dans les directions techniques et géographiques, tout particulièrement dans les secteurs où le lien avec le climat est le moins évident, avec une visée de maximisation des co-bénéfices climat. Plus généralement, les répondants appellent à un réflexe de déclinaison **géographique et sectorielle**, des **misés en situation**, avec des **exemples concrets**.

Alignement interne : Voir Annexe 6

ANNEXE 5 – FEUILLE DE ROUTE ALIGNEMENT ACCORD DE PARIS POUR LE GROUPE AFD

1) Montée en puissance du concept d’alignement avec l’accord de Paris à l’AFD et sur la scène internationale

Sur la scène internationale et partenariale, la notion d’alignement est apparue lors du *One Planet Summit* de 2017 lorsque les membres IDFC, sous la Présidence de l’AFD, et les banques multilatérales ont publié une déclaration conjointe les engageant à « s’aligner avec l’accord de Paris ». Depuis 2018, le concept d’alignement continue de prendre de l’ampleur au sein des bailleurs de développement, grâce à la publication des 6 piliers des MDBs et 6 principes d’IDFC sur l’alignement, des acteurs privés via l’initiative *Science Based Targets*, la publication de papiers de recherche de *think tanks* (E3G, WRI, Germanwatch, NCI, I4CE, CPI), des ONG (RAC, Oxfam) mais également dans les négociations internationales de la CCNUCC.

2) Le besoin d’une approche holistique d’alignement avec l’accord de Paris

A la demande des membres du club IDFC, CPI et I4CE ont été mandatés pour réaliser une étude permettant de définir un cadre méthodologique pour guider les membres d’IDFC, les MDBs et la communauté financières dans la définition de leurs stratégies d’alignement. Ce cadre est composé de trois grandes dimensions :

- Un champ d’action global : les institutions financières doivent intégrer les considérations climatiques dans toutes leurs activités et dans l’ensemble de leur champ géographique.
- Un horizon temporel prenant en compte le long terme : il faut veiller à ce que les projets financés n’enferment pas les pays dans des trajectoires émissives à long terme ou que les mesures d’adaptation prises s’avèrent insuffisantes.
- Une ambition renforcée à travers trois principes :
 - o Ne pas nuire : réduire progressivement puis arrêter de financer de façon directe ou intermédiaire des actions non cohérentes avec les trajectoires de long terme non résilientes et bas carbone ;
 - o Financer des activités qui présentent des co-bénéfices climat ;
 - o Donner la priorité aux actions de transformation en profondeur des systèmes et des chaînes de valeur, notamment en travaillant sur les normes, la transparence et la régulation.

Spécifiquement pour les membres d’IDFC, l’étude présente un cas idéal d’alignement d’une banque de développement avec l’accord de Paris. Cet alignement se fait à trois niveaux : 1) alignement à travers le dialogue de politique publique, 2) alignement stratégique de l’institution elle-même, 3) alignement des opérations.

Afin de renforcer une approche holistique de son alignement avec l’accord de Paris, le groupe AFD a développé une feuille de route présentée ci-dessous, qui sera mise en œuvre à horizon 2022. Elle est articulée autour du cadre méthodologique d’alignement développé par I4CE et CPI.

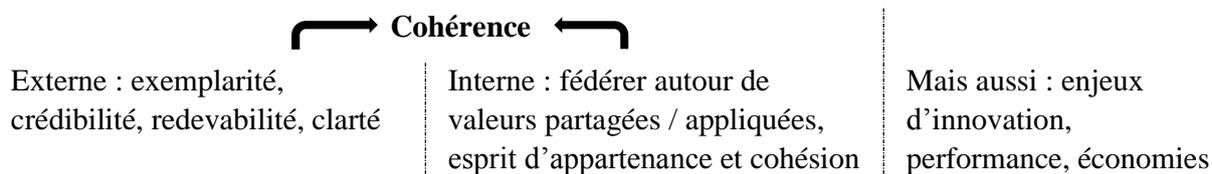
Feuille de route Alignement accord de Paris

Axe	Actions	Réalizations	Chantiers envisagés
1. Alignement stratégique à travers le dialogue avec les pays et les contreparties	1- Renforcer les capacités des gouvernements à développer des réformes & politiques publiques qui prennent en compte le climat	Facilité 2050 / facilité Adapt'action	-Etendre le dispositif des Facilités à d'autres pays et capitaliser sur leurs expériences. -Différencier dialogue pays en fonction enjeux climat et niveau développement. -Meilleure intégration résilience dans stratégies de long terme.
	2-Faciliter le dialogue interministériel et multi-acteurs (secteur privé, société civile)	PrPP / Facilités AA° et 2050	-Systématiser le climat dans les dialogues et PrPP. -Mesurer l'impact des PrPP climat.
	3- Appuyer les gouvernements dans l'identification des risques climatiques pour mieux les prendre en compte et faciliter le dialogue de politiques publiques sur le climat	Programmes de recherche (gemmes, études) / AT	-Systématiser l'approche risques climatiques dans dialogue. -Répliquer étude CPI risques de transition en Afrique du Sud. -Mettre en œuvre feuille de route risques financiers climatiques.
	4- Etre proactifs avec les contreparties pour comprendre leur stratégie d'alignement et prioriser les financements, et mener un travail d'influence auprès des partenaires	Facilité 2050 / facilité Adapt'action / AT / dialogue de politique publique / études société civile	-Systématiser dialogue sur les stratégies d'alignement AP avec les contreparties non souveraines et souveraines. -Participer aux travaux de recherche, partage bonnes pratiques et échanges avec partenaires (pairs, société civile, institutions...)
2. Alignement des opérations	1- Mettre en place un processus d'évaluation pour chaque opération financée	Analyse systématique du contexte des pays en matière de climat / bilan carbone / grille de sélectivité / avis DD	-Se doter d'outils sectoriels pour pouvoir renforcer l'analyse des opérations sur la base des critères suivants : NDC, normes sectorielles pour viser une trajectoire 2°C ou 1,5°C -Améliorer les connaissances sur les critères d'alignement pour le secteur des terres, travailler sur trajectoires de long terme et transitions comportementales
			Evaluer l'alignement des opérations d'intermédiation financière
			Pour chaque DT, réfléchir à la trajectoire vers la neutralité carbone et à la définition d'indicateurs adéquats à suivre.
			Utiliser un prix interne du carbone.
			Actualiser les listes d'exclusion à l'échelle du groupe AFD, y compris en se basant sur les stratégies sectorielles déjà adoptées
			Calculer les émissions absolues du portefeuille du groupe AFD et étudier une stratégie sur l'alignement de l'AFD à l'accord de Paris en utilisant les émissions absolues

	2- Contribuer à la préparation des opérations bien en amont avec les partenaires	Facilité Adapt'action, Facilités CICLIA/CICLASIA	- Pérenniser les Facilités de préparation de projet - Appuyer la mise en œuvre des NDC, leur bilan et leur rehaussement
	3- Promouvoir la participation du secteur privé	Mixage de ressources	-Inclusion de la mobilisation du secteur privé et effet de levier dans les chiffres climat -Renforcer mobilisation secteur privé sur l'adaptation
3. Alignement de l'institution elle-même	1- Avoir un mandat cohérent avec l'accord de Paris	100% accord de Paris décliné dans les différents documents stratégiques du groupe	-Renforcer opérationnalisation pour Proparco - Décliner 100% AP pour Expertise France
	2- Se doter d'une définition de l'alignement à l'échelle du groupe AFD et engager chaque structure à la décliner dans ses activités	Fiches pays d'analyse des enjeux climatiques. ADD rendu en cohérence avec les NDC et fiches climat. 50% co-bénéfices climat	- Ajuster la définition et le cadre d'alignement du groupe AFD. - Réfléchir à l'évolution souhaitable de l'empreinte carbone du portefeuille de projet pour répondre à l'objectif d'accompagner la transition bas carbone des pays.
	3- Mettre à jour le cadre d'appétence aux risques de l'institution pour tenir compte des risques financiers climatiques	Mise en place d'un processus d'évaluation et de suivi du risques physique auprès des emprunteurs	Prise en compte des risques financiers climatiques dans le RAF Mise en place d'un processus d'évaluation et de suivi des risques de transition auprès des emprunteurs pour mieux les accompagner
	4- Appliquer l'alignement en interne au niveau de l'institution elle-même	Compensation des émissions de fonctionnement interne du groupe. Feuilles de route du Secrétariat général et politique REI/RSO	- Se doter d'un objectif échelle groupe AFD de réduction des émissions de fonctionnement interne -Renforcer et décliner la réduction des émissions dans les politiques sectorielles internes (achat, immobilier, trésorerie...) -Explorer compensation via les projets AFD de puits carbone (forêts, océans...)
	5- Evaluer et informer des progrès	Analyse et avis DD / cobénéfices climat / évaluations des projets	Communiquer sur l'avancement de la feuille de route alignement au COMEX climat Renforcer la redevabilité sur les sujets climat (élargissement du scope du bilan climat) et prévoir une redevabilité spécifique sur 100% AP auprès des administrateurs et en externe Réfléchir à l'opportunité d'adhérer à des standards de redevabilité internationaux Enrichir la plateforme <i>Opendata</i> sur le climat

ANNEXE 6 - ALIGNEMENT INTERNE : CONTRIBUTIONS DES AGENTS DU GROUPE AFD

Comment l’alignement au 100% accord de Paris engagé par l’AFD sur ses opérations peut-il se prolonger en interne ? A l’occasion du questionnaire en ligne soumis à l’ensemble des agents du groupe (voir annexe 4) ainsi que plusieurs consultations ciblées, « l’alignement interne » a pu être défini comme la cohérence des pratiques professionnelles avec l’accord de Paris et a largement été plébiscité par les contributeurs, identifiant des enjeux multiples :



Les répondants au questionnaire se sont prioritairement montrés soucieux du « bilan carbone » du fonctionnement du groupe, exprimant le souhait que l’empreinte soit mesurée de manière englobante mais aussi individuelle et responsabilisante ; et que cette mesure aboutisse à un principe de **sobriété** carbone, des objectifs de **réduction** et *in fine* de contribution à la **neutralité carbone**¹⁰.

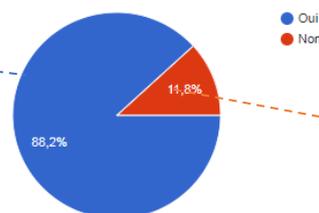
A cet effet, il apparaît nécessaire de s’appuyer à la fois sur la stratégie climat et la politique de responsabilité sociétale du groupe :

La stratégie climat 2017-2022

Besoin d’un support stratégique, avec un volet climat interne aussi ambitieux que sur les opérations, à l’échelle du groupe, porté par la Direction Générale et bénéficiant de l’expertise complémentaire de la division Climat notamment son expérience de bilan carbone. A terme, besoin de dépasser la dissociation des projets de l’impact de l’activité des agents

Selon vous, la stratégie climat devrait-elle également traiter des pratiques professionnelles et de l’empreinte carbone du Groupe AFD ?

339 réponses



La politique de responsabilité sociétale du groupe 2018-2022

L’expertise du Secrétariat général comprend déjà des aspects climat ; s’appuyer sur l’existant

Le traitement organisationnel des propositions d’outils de réduction de l’empreinte carbone formulées par les contributeurs peut être opéré par un groupe de travail, notamment dans le cadre du Projet d’entreprise (programme "AFD exemplaire et attractive"), avec une approche participative garante d’une implication maximale des équipes et d’une mobilisation au-delà des équipes projets en lien avec les contreparties.

¹⁰ Dans la mesure où le siège procède depuis 2007 (le groupe depuis 2013) à la compensation d’émissions de gaz à effet de serre résiduelles sur les 3 scopes du fonctionnement interne, la marge de progression se concentre sur les modalités de compensation (fonds, acquisition de crédits carbone), avec une approche plus territoriale (compenser là où on émet).

Propositions d'outils de réduction de l'empreinte carbone formulées par les contributeurs

Bâtiments ¹¹	thermique, électricité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bilan carbone : élargir la sélection de postes d'émissions indirectes (émissions carbone en lien avec la consommation d'électricité, de chaud et de froid) liées aux activités du groupe ; ✓ Un nouveau bâtiment du siège et un parc immobilier du réseau rénové aux meilleurs standards de consommation énergétique, renforcement de la production énergétique adaptée aux énergies renouvelables locales (panneaux photovoltaïques, chauffe-eau solaire ...) ✓ Renforcer la sensibilisation des agents à leur consommation énergétique au bureau (appareils en veille, usages numériques, climatisation...)
	déchets, production	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction de la production de déchets et recyclage maximisé ; ✓ Sensibilisation au bilan carbone de la consommation de papier ; privilégier l'achat de papier recyclé ✓ Finaliser la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics (zéro papier et impressions) ✓ Rationalisation des équipements de tri des déchets résiduels
Achats		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction de l'empreinte carbone des repas à la cantine (y compris la consommation de viande et le taux de recyclage des déchets) ✓ Renforcement de clauses environnementales/carbone dans la politique d'achat du groupe AFD et auprès des prestataires ✓ Avis externe sur les achats
Trésorerie		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Placements « climat / verts »
Epargne salariale		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan d'Epargne Entreprise (PEE) et intéressement : influencer les critères climat des fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR)
Mobilité		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcement de la performance du système de visioconférence / NTIC siège et réseau ; muer « mauvaises pratiques de déplacements » en « bonnes pratiques numériques » via fongibilité des crédits (ex : économies réalisées sur l'avion réinvesties dans le système et équipements visio) ✓ Rationalisation des missions en avion : maximiser le potentiel de déconcentration en DR pour éviter les missions depuis le siège, regroupement de géographies des REP pour « 2 pays en 1 mission », sensibilisation / responsabilisation des agents (informés des alternatives à une mission en avion, bilan carbone des déplacements par octroi et trajectoire de réduction) ; incitation à préférer la classe éco à la business en permettant 1 jour de récupération en plus ; fin des vols internes à moins de 6h de train ; ✓ Rationalisation du fret aérien pour les déménagements, proposition d'alternatives moins carbonées, meubler les logements AFD pour minimiser le volume des déménagements ✓ Incitation aux modes de déplacements moins polluants : flotte de véhicules électriques dans le réseau

¹¹ Classification calquée sur le cadre d'alignement interne développé par les banques multilatérales en 2019

ANNEXE 7 - LA FACILITE ADAPT'ACTION, UN CATALYSEUR D'INNOVATIONS

La [Facilité Adapt'Action](#), dotée de 30 millions d'euros, accompagne 15 pays et organisations régionales parmi les plus vulnérables pour les aider à relever le défi de l'opérationnalisation de l'accord de Paris par la mise en œuvre des dimensions adaptation de leurs engagements climat (CDN).

La Facilité Adapt'Action comprend 3 axes complémentaires :

- 1- Renforcement de la gouvernance du climat pour assurer une mise en œuvre effective des Contributions Déterminées au niveau national (CDN) ;
- 2- Traduction des CDN dans les politiques publiques sectorielles et élaboration de plans d'actions concrets dans les secteurs clés (gestion des ressources en eau, agriculture, réduction des risques face aux événements climatiques extrêmes, etc.) ;
- 3- Soutien à l'élaboration de programmes et projets transformationnels (études de vulnérabilité, renforcement de capacités, etc.).

Le projet est en maîtrise d'ouvrage directe CLI, avec Expertise France en maîtrise d'ouvrage déléguée sur l'axe 1, dédié à la gouvernance climat.

Le déploiement de la Facilité

Après une phase de démarrage (création des outils, priorisations, premières missions d'identification, constitution d'un accord-Cadre avec 5 consortia de bureaux d'études), la Facilité a connu une seconde étape en 2018, marquée à la fois par un début de mise en œuvre et une importante reconfiguration des moyens (recrutement de 5 Coordinateurs régionaux et renforcement de l'équipe siège) pour une meilleure adéquation avec les objectifs de la Facilité.

En 2019, la Facilité est entrée dans une troisième phase marquée par une accélération des appuis sur le terrain et un effet levier croissant : au travers d'études de vulnérabilités et de faisabilité, Adapt'Action soutient à ce stade la préparation de 11 projets résilients qui représentent un volume de 411M€ sur le portefeuille de l'AFD, dont 104M€ en co-financement avec le Fonds Vert et 26M€ avec d'autres sources de financement, notamment l'Union Européenne. A mi-2020, 35 appuis sont en cours de mise en œuvre ou achevés sur les 84 appuis prévus sur les 3 axes.

Cette montée en puissance de la Facilité a été valorisée à différentes échelles, au sein des *Conference of Parties* (COP 22, 23 et 24) mais aussi des interventions auprès d'étudiants et grand public, en passant par *les Climate Weeks* régionales ou les sommets *One Planet* et *Climate Chance*.

Un catalyseur de changements et d'innovations

Adapt'Action est également un catalyseur d'approches et techniques innovantes qui favorisent les investissements résilients pour un développement durable dans un cadre propice à la prise en compte adéquate des impacts du changement climatique (*enabling environment*) : le renforcement de la gouvernance climat et le soutien à une intégration de l'adaptation dans les politiques publiques sectorielles contribuent à positionner 15 agences locales et 6 directions régionales de l'AFD comme plateformes de dialogue entre Ministères de l'Environnement, Ministères des Finances et Planification, Ministères sectoriels et partenaires techniques et financiers.

L'approche favorise un changement de paradigme au-delà de générer des co-bénéfices climat. Adapt'Action promeut en effet une intégration renforcée de l'adaptation dès la conception des projets (*adaptation by design*), avec une démarche de co-construction associant contreparties, experts sectoriels et experts adaptation pour la définition et le suivi des études de faisabilité et de vulnérabilité.

Enfin, Adapt'Action est vecteur d'innovations, par exemple pour réduire les risques de catastrophe dans les Caraïbes (solutions fondées sur la nature, *Forecast-based Financing* et protection sociale adaptative), intégrer des solutions résilientes dans la planification et les investissements d'infrastructures à Maurice, en Guinée et au Congo, renforcer la place de l'adaptation dans le cursus éducatif et la formation professionnelle au Sénégal et à Madagascar ou encore faire émerger des projets de santé tenant compte des impacts du changement climatique au Ghana et à Cuba. Avec l'appui du département Diagnostics économiques et politiques publiques (ECO) et de la division Eau et assainissement (EAA), Adapt'Action soutient également le développement de Services climatiques et météorologiques dans l'Océan Indien, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et en République dominicaine. De manière transversale, Adapt'Action vise une meilleure appréhension des enjeux de genre et climat avec le soutien d'AES.

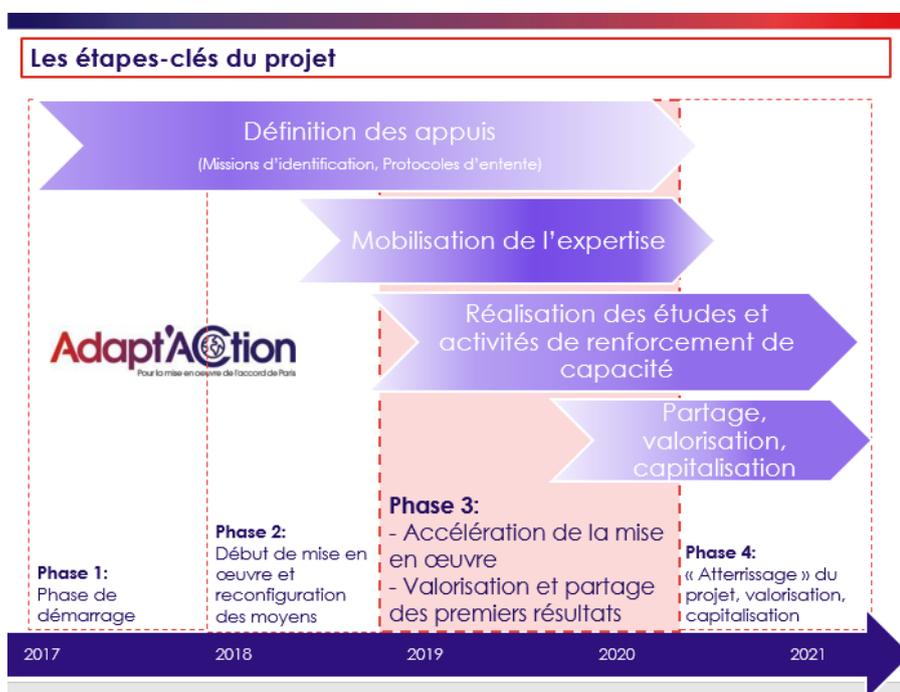
Perspectives

La phase d'atterrissage du projet Adapt'Action initialement prévue pour avril 2021 sera prochainement ajustée pour tenir compte des défis rencontrés, dont le contexte de la crise du Covid-19 qui a impliqué de suspendre les missions des bureaux d'études dans les pays partenaires.

Tout en poursuivant la mise en œuvre des appuis, la phase suivante du projet s'attachera tout particulièrement à valoriser et capitaliser les études et savoirs climatiques générés dans le cadre d'Adapt'Action les 3 axes (gouvernance, politiques publiques, études de vulnérabilités et de faisabilité).

Ce travail de capitalisation sera l'occasion d'entamer des réflexions sur une seconde phase de projet en tenant compte du renforcement des Directions Régionales et de l'intégration d'Expertise France au sein du groupe AFD.

➔ En savoir plus : www.afd.fr/adaptaction; la Ruche Climat



ANNEXE 8 - LA FACILITE 2050, UN OUTIL POUR ACCOMPAGNER LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT BAS CARBONE ET RESILIENT

Pourquoi une Facilité 2050 ?

La Facilité 2050, dont la création a été annoncée par la France lors du *One Planet Summit* de décembre 2017 et est dotée de 30 MEUR en subvention, a pour objectif de soutenir une trentaine de pays du champ d'intervention de l'AFD dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement bas carbone et résilient à long terme (horizon 2050).

A travers des actions de coopération technique et de renforcement de capacités, les appuis réalisés dans le cadre de la Facilité 2050 ont pour objectif de :

- (i) définir des objectifs réalistes alliant une vision d'ensemble des trajectoires de long terme de développement socio-économique des pays et des cibles de réduction d'émissions dans un environnement plus résilient,
- (ii) éclairer les décisions de plus court terme liées notamment à la révision des contributions déterminées au niveau national (CDN),
- (iii) contribuer à identifier les priorités en matière d'investissement publics et privés, nécessaires pour mettre en œuvre les transformations structurelles des économies en lien avec les scénarios de décarbonation et de résilience de long terme.

Où en est-on ?

Suite à l'octroi d'une première tranche de 10 M€ (juillet 2018) et de la seconde de 20 M€ (décembre 2019) par le Conseil d'administration, 29 appuis ont été approuvés et sont en cours d'exécution, pour un montant total de 17 M€. Ces actions sont déployées à ce stade dans une vingtaine de pays, avec 42% des financements dans la région Orient, 30% en Afrique et 28% en Amérique latine (au 30/04/2020).

Ces appuis recouvrent par exemple :

- Des analyses sur les impacts socio-économiques du changement climatique, avec le déploiement du modèle macroéconomique GEMMES développé par l'AFD et adapté à l'échelle de certaines économies (Vietnam, Maroc), en partenariat avec des équipes locales dans un objectif de transfert d'outils méthodologiques.
- Le programme « Trajectoires de développement décarbonées » en Afrique, mis en œuvre par l'IDDRI et qui vise à soutenir le développement de capacités d'analyse au sein de quelques pays africains (Nigeria et Sénégal sont ciblés dans un premier temps) pour permettre l'élaboration de stratégies de long terme qui prennent en compte les objectifs de développement durable et les enjeux climatiques.
- La modélisation de scénarios de transition énergétique ou d'appui à la mise en œuvre d'une politique énergétique visant à soutenir une transition bas carbone (Algérie, Chine, Côte d'Ivoire, Inde, Indonésie), afin d'accélérer la transition énergétique de ces pays vers des services énergétiques plus efficaces, sobres en carbone et résilients.
- Des analyses sur les risques de la transition bas carbone, qui couvrent des pays représentant une part importante des émissions mondiales de GES et une diversité de risques en fonction de leurs caractéristiques économiques (Indonésie, Chine, Inde, Colombie, Maroc). Ces analyses constituent un outil de dialogue utile entre l'AFD et les acteurs du secteur financier (notamment les banques de

développement), en tant qu'institutions devant à la fois gérer leurs risques et promouvoir des stratégies d'investissement compatibles avec les objectifs de l'accord de Paris.

- L'élaboration de la stratégie 2050 de développement bas carbone et résilient de la Colombie. Cet appui, mis en œuvre par Expertise France et qui vient en complément d'un accompagnement du PNUD, nécessite de pouvoir coordonner de nombreuses activités concourant à cet objectif jusqu'à la soumission de la stratégie à la CCNUCC d'ici fin 2020.

Un outil de dialogue essentiel pour repenser les trajectoires de développement

La Facilité 2050 constitue un levier d'action important de la stratégie Climat de l'AFD pour renforcer le dialogue de politique publique avec nos partenaires sur les enjeux de développement à long terme. Ainsi, les analyses sur les scénarios de développement bas carbone et les risques de transition doivent permettre d'évaluer la cohérence des projets dans certains secteurs clés avec les transformations structurelles identifiées comme nécessaires pour satisfaire les attentes de l'accord de Paris, et identifier les facteurs de blocage éventuels qui devront être levés au niveau des politiques sectorielles, réglementaires ou fiscales. Dans les pays éligibles au financement des prêts de politique publique (PrPP), l'accompagnement par l'AFD via des opérations de financement budgétaire constitue un levier d'action supplémentaire pour soutenir ces réformes en complément des actions de la Facilité (comme en Colombie, Costa Rica...).

Le mode opératoire sous maîtrise d'ouvrage directe AFD permet de mobiliser des partenaires de recherche variés (IDDRI, IRD, CIRAD, CPI...) et de constituer un réseau d'acteurs force de proposition pour développer des méthodologies adaptées aux situations des pays bénéficiaires. Au-delà de la réalisation d'études pour alimenter les stratégies à long terme, il semble en effet tout aussi important de transférer les outils d'analyse aux contreparties nationales qui seront amenées à réviser régulièrement leurs stratégies en fonction de l'évolution des hypothèses technico-économiques et de la conjoncture internationale, d'où l'importance d'un accompagnement à court et moyen terme incluant un volet de renforcement de capacités.

Il convient toutefois de noter l'absence de portage politique fort et d'ambition dans certains pays sur les stratégies à long terme, ce qui peut entraîner des délais dans la mise en œuvre des appuis et nécessite de construire un narratif qui puisse être entendu non seulement par les autorités en charge de la politique climatique, mais aussi par les responsables de la planification et des finances, souvent en position institutionnelle plus forte.

C'est le cas notamment dans les PMA, où l'identification des appuis peut être ralenti par le manque de capacités des contreparties (les PMA représentent 13% en montant du portefeuille en cours, avec un objectif cible de 25% à atteindre). La Facilité a naturellement vocation à accélérer ce processus, sachant que l'invitation à soumettre des stratégies à long terme d'ici 2020 permet de fixer une échéance mais que le processus de leur élaboration dans la plupart des pays ira au-delà de cette date.

Dans cette perspective, une coordination étroite est essentielle avec les autres acteurs impliqués dans le soutien aux stratégies à long terme. C'est déjà le cas avec la plateforme *2050 Pathways*, et une coordination renforcée est à mener avec d'autres initiatives telles que le programme SPIPA de l'UE (*Strategic Partnership for the Implementation of the Paris Agreement*), qui cible plus particulièrement les pays du G20, le *NDC Partnership* qui fait remonter les besoins des pays en matière d'assistance technique pour la mise en œuvre des CDN, et avec l'Allemagne (programme IKI). Par ailleurs des pistes de coopération en Afrique sont en cours de discussion avec le *Global Green Growth Institute* (GGGI) dans le cadre du MoU signé avec l'AFD en janvier 2020.

ANNEXE 9 - SECTEURS SOCIAUX ET CLIMAT : EXEMPLES DE PROJETS ET OUTILS

	Protection sociale	Santé	Education, formation
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Résilience sociale au changement climatique (rupture du cercle vicieux entre inégalités et changement climatique, prévention de l'exacerbation par le changement climatique des risques sociaux¹² et sanitaires¹³ existants) • Transition juste : acceptabilité sociale de la transition bas carbone et résiliente et maximisation des bénéfices sociaux de la transition • Dans une moindre mesure, maîtrise de l'empreinte carbone des secteurs sociaux 		
Stratégies	CIS « Santé et protection sociale » 2015-2019 ; CIS Education, formation, emploi 2016-2020 CIT « Climat – Développement » 2017-2022 (annexe 8b secteurs sociaux p.69)		
Objectifs	I. Assurer la protection sociale des populations impactées par la transition bas carbone et maximiser le bénéfice social pouvant être généré par la transition bas carbone II. Renforcer, par la protection sociale, l'adaptation des populations vulnérables au changement climatique (protection sociale adaptative)	I. Assurer la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique et la continuité des soins en cas d'événements climatiques extrêmes II. Favoriser les régimes alimentaires plus sains et bas-carbone	I. Mettre le développement des connaissances et compétences au service des changements requis dans les modes de consommation et de production par la transition vers une économie bas carbone II. Anticiper les emplois créés, transformés ou détruits par la transition
	III. Renforcer la résilience et maîtriser l'empreinte carbone des constructions et rénovations des infrastructures et bâtiments publics et privés du système sanitaire et éducatif.		

¹² Notamment perte d'emplois et de revenus. A titre d'exemple, en 2005 l'ouragan Katrina a provoqué la perte de 40 000 emplois locaux, emplois détenus majoritairement par des femmes afro-américaines (BIT, 2013).

¹³ Notamment : - Intensification et/ou augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresse, cyclones, etc.), une hausse du niveau de la mer, ou encore une diminution des rendements agricoles, avec pour conséquences des risques accrus en termes d'insécurité alimentaire, de manque d'accès à l'eau potable et de maladies liées à l'eau (diarrhées, choléra, etc...) ;

- Evolution de la distribution et propagation maladies infectieuses transmises par les moustiques, avec des impacts directs sur l'homme (paludisme, dengue, zika...) et des impacts sur les animaux avec des conséquences pour l'homme (décimation des troupeaux, zoonoses telles que la fièvre de la vallée du Rift, etc.) ;

- Evolution des températures et multiplication des épisodes de chaleur caniculaire, avec des effets d'hyperthermie, déshydratation, etc. pouvant augmenter la mortalité, notamment des personnes âgées et jeunes enfants ;

- Augmentation des déplacements de populations (migrations, pastoralisme,...) avec conséquences sanitaires ;

- Majoration de l'impact des pollutions atmosphériques sur la santé (asthmes, bronchites, cancers,...) due à des températures plus élevées.

D'après l'OMS, le changement climatique pourrait ainsi engendrer plus de 250 000 morts supplémentaires par an entre 2030 et 2050, et le coût additionnel sur la santé s'élever à 2,4 milliards de dollars. Cela risque d'affecter plus particulièrement la santé des populations situées dans les pays les moins avancés, pour lesquelles l'intensité du changement climatique est plus importante et les capacités d'adaptation plus réduites.

Type
d'opérations

1. Analyse des risques financiers climatique préalable à la définition d'une politique de protection sociale
2. Accompagnement social de la transition bas carbone¹⁴, notamment :
 - i. garantir un revenu de base (assurance chômage, assurance vieillesse, portabilité des droits favorisant la mobilité du travail ...) et une formation lors de la transition entre l'abandon d'emplois dans les industries émettrices et le développement d'emplois verts
 - ii. compenser pour les ménages pauvres le différentiel de coût de consommation d'énergies vertes
 - iii. transferts monétaires aux populations très pauvres transformant leurs modes de vie et assurant des activités de préservation des puits de carbone (conservation des sols, reforestation ...)
3. Maximisation du bénéfice social des réformes réduisant les subventions énergétiques et alimentaires émissives et socialement injustes (car bénéficiant majoritairement aux ménages consommant le plus) : à partir de la diminution des dépenses publiques consacrées aux subventions, utilisation d'une partie des économies réalisées vers des programmes de protection sociale plus justes et efficaces (ex : transferts monétaires)
4. Limiter l'augmentation de la pauvreté post choc climatique, l'insécurité alimentaire et la perte d'actifs¹⁵ : versements d'urgence aux ménages impactés, mécanismes formels d'assurance sociale (santé, retraite, chômage ...) pour les populations non pauvres mais vulnérables ; programmes THIMO pour transférer des revenus aux populations affectées par une crise, notamment après un choc climatique, tout en réalisant des travaux utiles à la communauté

1. Gestion prospective des risques¹⁶ : renforcement des systèmes de suivi des évolutions des maladies infectieuses, appréhendées dans leurs interactions avec l'évolution des paramètres climatiques (évolution de la distribution géographique ou émergence de maladies) pour mieux comprendre les enjeux de santé dans le cadre d'une trajectoire de développement résiliente des territoires concernés
2. Orienter les politiques de santé publiques et l'allocation des moyens en adéquation avec les évolutions constatées ; dév. des capacités de mise en œuvre des stratégies nationales d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes¹⁷ :
 - i. Appui à la composante santé /adaptation des CDN des PED ;
 - ii. Evolution ou mise en œuvre des normes et législations (localisation des structures de santé en zones sûres, normes de constructions, etc.) ;
 - iii. Mise en place de couverture santé universelle pour renforcer la résilience aux catastrophes « naturelles », en particulier pour les plus pauvres qui ne bénéficient souvent d'aucune couverture ;
 - iv. Renforcement de la résilience des systèmes de santé pour faire face aux chocs exogènes / continuité de soins ;

1. Eduquer et former aux enjeux du changement climatique (adaptation et atténuation) tout au long des systèmes d'éducation formation¹⁸ : renforcer la capacité d'analyse critique de la durabilité des systèmes complexes (société, environnement, économie, etc, à échelles locale à globale) et la conception d'une attitude positive vis-à-vis de la transition vers une économie bas-carbone ; former notamment les futurs experts nationaux, les professionnels et personnels administratifs à la résilience des secteurs les plus impactés.
2. Anticiper l'affectation de la main d'œuvre mondiale à la transition¹⁹ :
 - i. Développer les connaissances et compétences requises par la transition et contribuer à leur émergence : transmission de connaissances et compétences pour adapter leur existence et leurs moyens de subsistance aux réalités écologiques, sociales et économiques d'un environnement en mutation ; formation aux secteurs créateurs d'emplois bas carbone (agriculture, foresterie, pêche, énergie, construction, industrie, transport, recyclage)
 - ii. Anticiper la reconversion des salariés dans les « anciens » secteurs (tel que le charbon ou un certain type d'agriculture)

¹⁴ Le Fonds Vert pour le climat a déjà financé le [projet PROZEA de la FOA \(Poverty, Reforestation, Energy and Climate Change Project\)](#). A noter la note conceptuelle soumise par la banque mondiale en Afrique (Madagascar, Sénégal et Tanzanie : [\(Adaptive Social Protection in Africa: Fostering Resilience Against Climate-Related Shocks\)](#). Un travail est en cours au niveau de la République Dominicaine.

¹⁵ Cf CML1472 (Projet protection sociale adaptative et analyse des causes de vulnérabilité liées aux paramètres climatiques au Mali en partenariat avec la Banque Mondiale programme « Sahel Adaptative Social Protection Trust Fund »)

¹⁶ Cf CZZ2146 (ECOMORE 2 : soutien à la veille épidémiologique en Océan Indien, mis en œuvre par l'Institut Pasteur avec une dimension « sensible au climat » avec l'IRD) + CCD1051 (Projet de lutte contre le choléra à Uvira en RDC - l'impact du choléra croît avec la hausse des températures)

¹⁷ Cf CTN1241 (Hôpital bioclimatique résilient à l'élévation des températures et à forte efficacité énergétique à Gafsa en Tunisie)

¹⁸ Cf CCI1598 (Formation des agriculteurs sur des techniques et filières plus résilientes au changement climatique)

¹⁹ Cf CMR1208 (Formation des techniciens électriques en Mauritanie sur l'installation et l'entretien des installations solaires en appui à la politique de décarbonation du Pays)

	<p>5. Anticiper ces chocs en renforçant la résilience des ménages vulnérables et de leur cadre de vie :</p> <p>i. filets sociaux productifs avec transferts monétaires et dons alimentaires conditionnels (participation des bénéficiaires à des activités productives plus durables - réhabilitation des sols et ressources en eau etc - et diversifiant leurs sources de revenus) ou non conditionnels</p> <p>ii. mise en relation des programmes de protection sociale avec les systèmes d'alerte et d'info météorologiques pour orienter la planification des programmes de filets sociaux ; ciblage des populations les plus vulnérables aux risques naturels et ou seuils de déclenchement</p>	<p>inscription des acteurs de santé dans les systèmes d'alerte précoce et les plans de contingence des hôpitaux</p> <p>3. Régimes et systèmes alimentaires sains et bas carbone : favoriser la recherche de leur contribution concomitante à la réduction des émissions de GES et à la santé publique ; diffusion des recommandations et influence des politiques publiques (agriculture, commerce, transport, santé) dans une approche cohérente et inclusive des collectivités locales, la société civile et le secteur privé</p>	
	<p>1. Appuyer le volet prospectif/<i>need assessment</i> des politiques des contreparties : aller au-delà du simple ajout de considérations climatiques dans les politiques sociales existantes et développer des politiques répondant aux nouveaux besoins spécifiques</p> <p>2. Améliorer la résilience et l'efficacité énergétique (construction et rénovation aux meilleures normes ; bâtiments bioclimatiques ; matériaux locaux des bâtiments) des bâtiments publics et privés du système sanitaire²⁰ et éducatif²¹</p>		
<p><u>Outils à disposition des opérationnels</u></p>	<p>a. Facilité Adapt'Action</p> <p>b. Facilité 2050</p> <p>c. Fiches pays : partie analyse stratégique, actualisée par les agences</p>	<p>d. Transition juste : en cours de développement</p> <p>e. Méthodologie de comptabilisation financements climat dans les bâtiments</p> <p>f. Termes de référence types pour les études de vulnérabilité secteurs sociaux</p>	
	<p>g. Etudes Adapt'Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caraïbes (OECS) : Concept Note : <i>Regional shock-responsive social protection support project</i> (réalisée par ODI). • République Dominicaine : Etude de faisabilité pour un projet d'adaptation au changement climatique de la Cuenca Yaque del Sur avec une Composante Protection sociale adaptative (résultats finaux attendus en juin 2021) 	<p>h. Fiche « Alimentation et Climat »</p>	<p>i. Etudes Adapt'Action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Madagascar : étude en cours des besoins en formation pro et dans l'ens. sup pour l'accompagnement du pays dans sa trajectoire de développement sobre en carbone et résiliente (BTP, Tourisme, hôtellerie et restauration) • Tunisie (Expertise France) : appui à l'intégration de l'adaptation dans les dispositifs de recherche d'enseignement et de formation du secteur agricole • Sénégal : renforcement des compétences pour un développement résilient et créateur d'emplois (2021) <p>j. Note « Education, formation, emploi : des compétences face aux défis du changement climatique »</p>

²⁰ Cf CTN1241 (Hôpital bioclimatique résilient à l'élévation des températures et à forte efficacité énergétique à Gafsa en Tunisie)

²¹ Cf CCI 1598 (lycées agricoles bioclimatiques, plus confortables en période de forte chaleur et plus sobres en énergie)

ANNEXE 10 - CLIMAT ET BIODIVERSITÉ : VERS UNE AMBITION POUR LA PLANÈTE

Climat et biodiversité sont intimement liés

En 2015, l'accord de Paris a reconnu le rôle des forêts, des océans, des sols agricoles, des zones humides et des autres écosystèmes pour l'absorption du CO₂ ainsi que pour la résilience des sociétés aux impacts du changement climatique.

Partout sur la planète, la dégradation de biodiversité amenuise de manière accélérée la contribution de la nature au bien-être des populations, au développement humain et à la résolution de la crise climatique et sociale. D'après la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), plus des deux tiers des écosystèmes de la planète - pourtant vitaux pour l'humanité - sont dégradés et certains sont en voie d'effondrement.

De récentes études scientifiques²² estiment que les solutions fondées sur la nature pourraient apporter plus de 30% des mesures d'atténuation nécessaires d'ici 2030 pour stabiliser le réchauffement en dessous de 2°C, en limitant à la fois les émissions de gaz à effet de serre et en optimisant l'absorption des puits de carbone.

Et réciproquement, limiter la hausse des températures moyennes de 2°C voire 1,5°C en 2100 est indispensable pour préserver la biosphère.

Mobiliser la finance Climat en faveur de la biodiversité

Or, aujourd'hui, la part des financements internationaux pour le climat qui seraient favorables à la biodiversité ou mobiliseraient les écosystèmes est estimée à seulement 2%²³, très loin de la part de 30% des solutions d'atténuation que la biodiversité et les écosystèmes représentent.

L'AFD, la banque bilatérale française de financement du développement international, n'échappe pas à cette situation.

L'AFD met en œuvre l'engagement de la France à atteindre 5 milliards d'euros par an de finance climat (dont 1,5 pour l'adaptation) d'ici 2020. Ce double objectif a été dépassé dès 2019 avec 6,1 milliards d'euros de financements pour le climat, dont 2 milliards d'euros pour l'adaptation. Dans le cadre de sa feuille de route sur la biodiversité, l'AFD s'est par ailleurs engagée à atteindre un niveau de financement annuel de 0,5 Md€ pour la biodiversité à partir de 2020.

Malgré l'atteinte de ces objectifs pour le climat et la biodiversité, seulement 15% de la finance climat de l'AFD est investie dans des projets qui ont des impacts favorables pour la biodiversité, une proportion qui chute à moins de 10% des engagements financiers totaux de l'AFD.

Face à ce constat, l'AFD souhaite désormais rendre compte de l'importance de la biodiversité pour l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable en s'engageant dans une trajectoire de montée en puissance des solutions « climat » favorables à la biodiversité.

L'AFD a ainsi décidé de se fixer pour objectif que 30% de ses financements Climat soient favorables à la biodiversité d'ici 2025.

²² Natural Climate Solutions, Griscorn et al., PNAS, 2017

²³ Estimation Conservancy International, 2019

Atteindre cet objectif nécessitera de faire évoluer le portefeuille de projets « climat » pour favoriser une plus grande prise en compte de la biodiversité, et ce particulièrement dans les secteurs de l'eau, l'assainissement, l'agriculture, l'élevage et les « océans », où le potentiel est le plus important. Les secteurs des villes, de la mobilité, de l'énergie, mais aussi le secteur financier, devront néanmoins mobiliser une partie de leurs financements climat en faveur de la biodiversité.

Par ailleurs, dans une logique d'alignement des financements de l'AFD avec la protection de la biodiversité, **l'AFD renforcera aussi son niveau de vigilance vis-à-vis des projets à fort impacts négatifs sur la biodiversité**. Cela se traduira par l'objectivation de critères d'exclusion, et une analyse projet par projet pouvant mener à écarter les projets néfastes à la biodiversité.

Une nouvelle coalition d'acteurs financiers en faveur du Climat et de la Biodiversité

L'AFD souhaite promouvoir en 2020/2021 une initiative de convergence des financements pour le climat et la biodiversité, pouvant fédérer les financeurs du développement durable, en profitant de la dynamique de l'agenda international de 2020/2021: le Sommet du SGNU sur la biodiversité à New-York, le Sommet des banques de développement en novembre 2020 à Paris, le congrès de l'UICN à Marseille, la COP15 biodiversité à Kunming ou encore la COP26 climat à Glasgow en novembre 2021.

L'AFD, en tant qu'institution française, mais aussi dans son rôle de Présidence d'IDFC – le Club des 26 plus grandes banques nationales et régionales de développement- **pourrait également inciter une coalition d'acteurs financiers à suivre son exemple autour de la convergence Biodiversité et Climat**.

Ainsi, un objectif collectif cible de 30% de finance climat favorables à la biodiversité à horizon 2030 – en lien avec l'agenda « 30 by 2030 » des pays pourrait être adopté. Pour les financeurs du développement qui mesurent déjà leur finance climat, l'exercice nécessitera d'une part d'identifier les projets climat favorisant aussi la biodiversité, par exemple au travers d'un « marqueur », mais aussi une montée en compétence dans l'emploi des solutions fondées sur la nature et les services des écosystèmes, et dans l'analyse des impacts des investissements sur la biodiversité.

ANNEXE 11 – PRODUCTION DE CONNAISSANCE CLIMAT ET BIODIVERSITE

Contexte renouvelé : climat, biodiversité et crise COVID19

Le Plan d’Orientation Stratégique de l’AFD, le CIT climat 2017-2022, le CIT biodiversité 2015-2018 et la feuille de route éponyme 2019-2022, tout comme la stratégie du groupe AFD sur la recherche, l’innovation et les savoirs 2019-2022, se sont traduits par des travaux ambitieux sur les transitions, sur l’alignement avec l’accord de Paris, sur les risques financiers liés au climat, sur les questions d’adaptation, sur les inégalités et l’environnement, ou encore sur les [communs environnementaux](#) qui ont signalé l’AFD parmi les bailleurs les plus en pointe sur ces nouvelles formes d’actions de développement. De plus, le besoin urgent d’un rehaussement des ambitions de réduction des gaz à effet de serre à la suite des derniers rapports du GIEC sur le climat et de l’IPBES sur la biodiversité encourage la production de connaissance à traiter la convergence des agendas climat et biodiversité.

Les priorités de l’AFD dans ses contributions à la production de connaissance sur les sujets du climat et de la biodiversité s’inscrivent directement dans les objectifs stratégiques du groupe. Les études et recherches sur le 100 % accord de Paris représentent 67 % des engagements financiers en 2019 (11M€). 30 % et 20 % de l’ensemble des engagements financiers de 2019 portent respectivement sur le climat (4,8 M€) et la biodiversité (3,3 M€).

La crise liée à la pandémie de COVID19 fait naturellement partie du périmètre de production de connaissance à venir de l’AFD, et notamment sur les sujets biodiversité et climat. A ce titre les liens entre santé et biodiversité, et leurs interactions avec le changement climatique émergent comme un sujet à prendre en compte dans les programmes de recherche. La question de la transition juste pourrait émerger de manière renforcée pour lier auprès des pays partenaires les impératifs d’une transition bas carbone et résiliente avec une attention accrue aux questions sociales et d’inégalités.

Trois axes majeurs de production de connaissance

- *Construire des trajectoires de développement compatibles avec une baisse drastique des émissions (atténuation) et résilientes aux changements climatiques (adaptation)*

Directement reliés à la mise en œuvre de l’accord de Paris les exercices de prospective dans les pays partenaires incluent les programmes GEMMES (Brésil, Côte d’Ivoire, Colombie, Maroc, Tunisie, Vietnam, ...) qui traitent, suivant les pays, soit d’atténuation, soit d’adaptation. Des exercices de modélisation des secteurs énergétiques ont également apporté une connaissance précieuse des trajectoires compatibles avec l’accord de Paris, en les articulant parfois avec le volet macroéconomique des programmes GEMMES (Côte-d’Ivoire, l’Algérie). A un niveau plus microéconomique, les travaux sur les services climatiques et météorologiques ont permis de développer une expertise propre à l’AFD sur ce volet crucial de l’adaptation du secteur agricole. Un ensemble de travaux sur l’adaptation à la hausse des niveaux marins se met par ailleurs en place à la suite du rapport du GIEC sur les océans. Enfin, du fait d’une reconnaissance scientifique croissante, les solutions climatiques fondées sur la nature mériteraient d’intégrer de manière plus étayée les travaux de production de connaissance et la logique d’intervention des opérations, tout comme les risques que font peser certaines politiques d’investissement bas carbone sur des services écosystémiques ou ressources naturelles critiques (ressources en eau, zones humides et milieux aquatiques).

- *Rediriger les investissements et mesurer les risques « climat » (finance climat)*

L’AFD s’est très tôt intéressée à la question de la redirection des flux, de ses emprunteurs via ses lignes de crédit (SUNREF) ou offres d’accompagnement du système financier, ses

partenaires (le Fonds Vert, IDFC) et même ses créanciers avec l'émission d'obligations climat. Dans le même temps, les banques centrales ont renforcé leur intérêt sur les problématiques de risques financiers climatiques, notamment via la montée en puissance du NGFS) et les travaux commandés par le Conseil de Stabilité Financière aboutissant aux recommandations de la TCFD.

Outre des travaux plutôt théoriques issus du premier modèle GEMMES (article *Coping with the collapse*), des initiatives plus empiriques ont vu le jour, en partenariat notamment avec le *think tank Climate Policy Initiative* (CPI), avec la publication d'une première étude pays sur les risques de transition en Afrique du Sud qui a bénéficié d'une forte visibilité car elle a été la première en son genre. L'objectif est aujourd'hui d'élargir ce programme phare à un certain nombre de pays d'intervention de l'AFD (Chine, Inde, Indonésie, Maroc et Colombie). Ces études alimentent directement le dialogue de politiques publiques en identifiant les conséquences négatives ou positives des différents scénarios de transitions bas carbone nationales et, de façon souvent plus efficace encore pour le plaider, en analysant les conséquences sur l'économie nationale de la transition bas carbone internationale, indépendamment du niveau d'ambition climatique du pays.

- *L'émergence de l'agenda biodiversité et la convergence avec le climat.*

Dans le cadre de la Feuille de route biodiversité 2019-2022, l'AFD vise à accroître la capacité du groupe à assurer le « mainstreaming » de la question de la biodiversité. Il s'agit de construire les concepts, les expertises et les produits financiers et d'assistance technique qui mettront l'AFD en capacité d'accompagner ses partenaires et clients sur des trajectoires de développement plus sobres en ressources naturelles. Notamment, se pose la question de l'accompagnement des stratégies développées par les pays en matière de biodiversité (NBASPS : *National Biodiversity Strategy and Action Plan*), et l'élaboration d'une cartographie, à l'échelle des pays, des espaces soustraits aux processus d'artificialisation ou aux usages productifs, pour répondre à l'objectif de 30% de la planète protégée actuellement en cours de négociations à l'échelle internationale.

Les dernières publications scientifiques tant issues du GIEC que de l'IPBES ont accéléré la prise de conscience de l'interdépendance structurelle entre les agendas climat et biodiversité. Le sujet est ainsi porté dans le cadre de la Facilité Biodiversité et monte en puissance comme un sujet d'intérêt dans le cadre de la Facilité 2050 ou encore vis-à-vis du dialogue entretenu avec le Fonds Vert, dont la mobilisation accrue est attendue sur les SFN. D'une façon générale, se pose la question d'une meilleure articulation des performances sociales, économiques et environnementales dans les projets, notamment de l'égalité femmes-hommes, et des inégalités. La résolution des tensions existantes entre les ODD Climat et Biodiversité d'une part et les ODD sociaux serait particulièrement intéressante à explorer, dans le cadre des travaux concernant la durabilité forte et le futur alignement ODD de l'AFD.

La production de connaissance en soutien au dialogue avec les contreparties

Une forte proportion d'expertise interne et d'équipes thématiques telles que la division Climat crédibilisent les analyses de l'AFD et permettent un déploiement d'outils « au long cours » en soutien au dialogue de politique publique avec les contreparties de l'AFD. L'ensemble des travaux financés notamment via la Facilité 2050 demandent la signature d'un Mémoire d'accord avec un ministère partenaire. Les Mémoires de Dialogue Stratégique mis en place au sein d'ECO permettent de conduire sur plusieurs années consécutives un dialogue de haut niveau sur un ensemble de questions stratégiques pour les pays partenaires, au sein desquelles la question climatique est systématiquement abordée. Cette notion de durée et de pérennité dans l'expertise permet sans aucun doute d'établir des modalités de dialogue et de confiance dans le travail avec les partenaires de l'AFD.

Une *collaboration très large avec des partenaires de recherche au Sud* (91 % des études et recherches sur le 100 % accord de Paris implique un acteur d'un pays d'intervention de l'AFD en volume financier engagé en 2019), est garante de l'appropriation des résultats et de l'usage futur des outils développés. Les programmes de recherche incluent systématiquement une institution de recherche ou un *think-tank* du pays partenaire. L'*ancrage opérationnel des programmes de recherche*, notamment relayé par les Cellules d'appui thématiques et les divisions techniques, permet de renforcer l'interface recherche-action-politiques publiques.

Bilan prospectif : sujets climat et biodiversité dans le monde post-COVID19

La crise liée au COVID19 permet d'éclairer un certain nombre d'éléments de la production de connaissance sous un jour nouveau.

La crise met d'abord en évidence une fragilité structurelle de l'économie mondiale face aux pandémies dont la plupart proviennent de *modes de développements déséquilibrés qui génèrent des destructions accélérées de biodiversité, aux dépends de la résilience d'une matrice productive déjà fragilisée par les changements climatiques*. Elle révèle également la faiblesse de sa gouvernance vis-à-vis du moyen long terme et dans l'exercice d'anticipation et d'intégration d'éléments d'information ou d'alerte. Le nexus santé/biodiversité/climat devient ainsi un point clé d'appréciation des stratégies de développement qui doit être renforcé pour se traduire dans les opérations de l'AFD. C'est une réflexion sur le l'accompagnement de l'Etat social, et l'interdépendance des modes de développement intenses en ressources avec ceux fortement consommateurs en ressources que pourrait accompagner l'AFD.

A ce titre, *les approches « One-Health » devraient faire l'objet d'une attention particulière*, pour dépasser une gestion palliative des crises, et promouvoir la prévention et la construction par la puissance publique des infrastructures de résilience quitte en assumer les coûts récurrents. Ceci est central dans les secteurs de la veille sanitaire et vétérinaire, des capacités immédiates de réaction et de prise en charge, et des liens entre santé animale, santé humaine, et environnement.

La compréhension des dynamiques financières sera plus essentielle encore dans la période à venir pour construire les trajectoires soutenables dans des économies profondément affectées par la crise. La question du « risque financier biodiversité » émerge et la France s'est mobilisée autour d'une initiative qui fait écho à la TCFD déjà citée – la *Task-force on Nature related impact & Financial risk Disclosure* (TNFD) – dont l'AFD est dorénavant partenaire et cofinance les travaux.

Mais la crise du COVID19 représente aussi une menace sérieuse pour la poursuite des objectifs climatiques qui pourraient être oubliés face à des urgences sociales, sanitaires et financières qui semblent plus immédiates. Ici, le *caractère central de la notion de transition juste*, qui appelle à réfléchir et à agir sur les interactions entre ODD environnementaux et sociaux et à faire en sorte que les objectifs de préservation de la planète et de justice sociale se renforcent au lieu de s'opposer, apparaît clairement. Déjà explorée dans des travaux au sein de la Facilité Inégalités financée par l'Union Européenne, cette question des liens entre inégalités et changement environnementaux remontera probablement à l'agenda des priorités.

Enfin, penser un monde soutenable en contrepoint de cette crise exige de se doter *d'outils pratiques de mesure de la soutenabilité et de gouvernance de cette soutenabilité*. Ainsi, le projet SGAP (*sustainability gap*), proposé par l'AFD et l'*University College London* vise à élaborer un indice permettant de mesurer l'empreinte environnementale par pays qui soit méthodologiquement robuste et suffisamment simple pour pouvoir être approprié par les décideurs publics. La gouvernance de sociétés répondant à ces critères de soutenabilité ne peut faire l'économie d'une réflexion pratique d'une approche des [biens communs globaux](#).

ANNEXE 12 – CADRAGE SUR LA TRANSITION JUSTE ET PERSPECTIVES POUR LE GROUPE AFD

Les résultats de la première évaluation quadriennale de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) sont sans appel : le modèle de développement mondial actuel n'est pas durable. Le rapport pointe particulièrement le rôle et les conséquences de l'aggravation des inégalités sociales et du déclin potentiellement irréversible de l'environnement naturel. Il appelle à des approches transformationnelles, qui tiennent compte de l'interdépendance des ODD pour relever les défis du développement durable. Il met en garde sur les notions de croissance économique à tout prix et prévient des risques d'atteinte d'un point de non-retour, tant sur le plan écologique que sur le plan du développement humain.

Les enjeux de la transition écologique (émissions de gaz à effet de serre, perte de biodiversité, pollutions multiples, épuisement des ressources, « maladaptation ») combinés à l'accroissement explosif des inégalités (de richesse, d'opportunité, entre groupes ou territoires) nécessitent donc un effort historique pour contrer les effets dévastateurs (économiques, sociaux, sanitaires, sécuritaires, politiques et géopolitiques) pour les sociétés humaines et la planète. De nombreux observateurs n'hésitent plus à évoquer l'inévitable effondrement de la civilisation thermo-industrielle.

On observe par ailleurs un cercle vicieux entre dégradation écologique et délitement social. Le changement climatique et les dégradations environnementales creusent les inégalités en affectant davantage les plus démunis. A l'inverse une résistance forte aux politiques de transition écologiques émerge dans de nombreux pays en raison de l'impact négatif de ces politiques sur les populations fragiles.

Ces constats obligent à une réflexion sur le modèle de développement dominant, considérant que la croissance n'a pas permis de réduire les inégalités et qu'elle a conduit à des pressions sur les écosystèmes et la planète qui pourraient devenir d'ici quelques années irrémédiables. C'est le sens des travaux d'un nombre croissant d'économistes dont Kate Raworth, qui propose une vision régénératrice et distributive de l'économie monde plutôt qu'une vision de croissance infinie et inégalitaire, dans un monde de ressources finies. Mais cette société de post-croissance à laquelle de nombreux économistes appellent, qu'elle soit choisie ou imposée par la contrainte environnementale (et dont on peut percevoir les prémices avec la crise du Covid19), aura des conséquences particulièrement fortes sur les populations les plus pauvres, qu'il s'agit d'anticiper et de limiter.

Face à ces problématiques, la notion de transition juste est porteuse de réflexions et de solutions pratiques. Toutefois, les définitions de la transition juste sont diverses selon les acteurs, allant de la prise en compte de l'impact sur les emplois d'une fermeture de mines de charbon, à la remise en question complète de nos modèles de développement.

Le concept de transition juste est issu du rapprochement entre mouvements ouvriers et écologistes dans les années 80 aux Etats-Unis. Porté par des mouvements syndicaux internationaux, il a ensuite été diffusé à l'échelle mondiale et repris par des organisations internationales. Il figure dans de nombreux accords, textes, déclarations et référentiels internationaux – dont l'accord de Paris, le *Green Deal* européen, le *Green New Deal* américain. Les ONG environnementales s'emparent également progressivement du sujet, et pour certaines en étant très active et porteuse d'une vision ambitieuse en la matière. D'autres acteurs commencent également à investir le sujet (monde de la finance responsable, bailleurs de fonds).

Dans tous les cas, la transition juste appelle à réfléchir et agir sur les interactions entre ODD environnementaux et sociaux et à faire en sorte que les objectifs de préservation de la planète et de justice sociale se renforcent tout en minimisant les oppositions. Il s'agit de faire de la transition écologique un outil de justice sociale et de la justice sociale un moteur de la transition écologique, dans un contexte de développement durable. Cette approche intégrée indispensable fait écho aux deux engagements structurants du POS de l'AFD : le 100% lien social et le 100% accord de Paris.

Ce constat général enjoint donc à développer une réflexion et des actions en faveur d'approches intégrées qui permettent de prendre pleinement en compte les enjeux sociaux et de développement humain dans la transition écologique.

Considérant ce qui précède, un chantier va être lancé en interne pour interroger nos pratiques et pour mieux accompagner nos partenaires dans l'intégration des deux dimensions sociales et environnementales dans leurs politiques publiques, programmes ou projets de développement.

Les travaux de consultation interne permettront de clarifier la définition et donc le périmètre souhaitable à donner à la transition juste pour le groupe AFD. Il permettra également de recenser les bonnes pratiques en la matière et les zones de friction existantes (au sein du portefeuille), d'analyser la demande de nos partenaires et des besoins des départements géographiques et techniques sur le sujet, de réfléchir à la définition de critères pour qualifier les projets au regard de la transition juste. Le chantier doit aboutir d'ici la fin de l'année à l'élaboration d'une feuille de route « transition juste » pour le groupe.

ANNEXE 13 - METHODOLOGIE DE COMPTABILISATION DE LA FINANCE CLIMAT

La comptabilisation des financements climat du groupe AFD est bâtie autour des Principes communs de comptabilisation de la finance atténuation et adaptation agréés en 2015 par les membres d'IDFC et les banques multilatérales de développement. La division Climat analyse, sur la base de la documentation fournie par l'équipe projet, les éléments permettant de réaliser cette comptabilisation. La comptabilisation se fait en deux étapes distinctes :

- L'éligibilité du projet à une comptabilisation climat : est éligible un projet i) dont le bilan carbone démontre qu'il réduit ou évite des émissions de GES, qu'il permet de stocker du carbone ou qu'il porte sur des actions concourant à l'atténuation ou ii) qui contribue à réduire l'exposition aux risques climatiques, concourant alors à l'adaptation. Dans le cas d'un financement de politique publique, l'existence d'une activité transversale « climat » est nécessaire.
- La détermination de la part du financement effectivement comptabilisé climat : le montant des composantes qui participent directement à la réduction des émissions ou à l'adaptation au changement climatique est comptabilisé. Cela nécessite de décomposer le budget du projet ou d'adopter des approches conservatrices en cas d'incertitudes. Ce volume comptabilisé est communiqué au plus tard lors du Comité de Crédit.

Un bilan carbone est demandé pour tous les projets, sauf démonstration que celui-ci ne peut être réalisé. En général, l'AFD considère que le projet présente un co-bénéfice climat/atténuation lorsque la réduction des émissions dépasse 10 000 t CO₂ éq/an. Pour les petits projets, notamment dans l'Outre-mer ce seuil peut être abaissé.

Afin de mieux accompagner nos partenaires dans leurs transitions, plusieurs évolutions ont récemment été apportées au corpus méthodologique de comptabilisation des co-bénéfices climat. Elles sont présentées ci-après.

1- Révision de la comptabilisation des Projets de Politiques Publiques

La méthodologie de comptabilisation des co-bénéfices climat pour les prêts de politiques publiques (PrPP) a été révisée afin de mieux prendre en compte l'apport du dialogue de politique publique sectorielle engagé avec le PrPP sur les trajectoires bas-carbone et résiliente du pays, mieux refléter les impacts climat dans la comptabilisation des co-bénéfices et éviter les effets d'éviction d'autres objectifs (comme le genre par exemple).

Cette révision clarifie les modalités pour bénéficier de la comptabilisation forfaitaire à 40% qui se base notamment sur la notation climat (5a et 5b) de l'Analyse développement durable.

2- Méthodologie comptabilisation des projets d'efficacité énergétique des bâtiments

Cette nouvelle méthodologie couvre les projets de financement des bâtiments (rénovation et nouvelle construction) en matière d'atténuation (efficacité énergétique) mais aussi d'adaptation et a tenu compte d'une revue des pratiques des IFIs en la matière.

Concernant l'atténuation, cette nouvelle méthodologie : (i) préconise de rendre éligible à une comptabilisation climat les projets de construction de bâtiments efficaces énergétiquement à partir d'une économie d'émissions de 20%. La situation de référence correspond alors à la performance énergétique moyenne d'un bâtiment de même type dans le pays considéré ; (ii) comptabilise les coûts des composantes d'investissement en efficacité énergétique pour les

projets de rénovation et les coûts de construction et des systèmes énergétique pour les nouveaux bâtiments.

Concernant l'adaptation, les critères d'éligibilité de la méthodologie existante sont inchangés. Cependant, la nouvelle méthodologie comptabilise de manière forfaitaire la prise en compte effective de chaque risque climatique (chaleur, inondations etc.).

Un bilan de cette méthodologie est prévu après un an de pratique afin d'envisager d'éventuels ajustements si nécessaire.

3- Méthodologie : Démarche "pro-climat" auprès des institutions financières et valorisation de co-bénéfices climat

Cette nouvelle méthodologie concerne les lignes de crédit « climat » non dédiées, qui se distinguent des lignes de crédit climat affectées à des investissements éligibles sur la base de critères prédéfinis, et visé à accompagner les dynamiques d'évolution et de transformation des institutions financières (IF) en faveur du climat.

L'approche « lignes de crédit climat non dédiées » est composée (i) d'un dialogue stratégique et opérationnel avec l'IF sur la finance climat; (ii) d'un accompagnement de l'IF dans la formalisation et l'opérationnalisation d'une stratégie « finance climat », avec ou sans assistance technique financé par le groupe AFD; (iii) d'une ligne de crédit décaissable adossée à une matrice de progrès ou plan d'actions climat visant à opérationnaliser l'ambition de l'IF en matière de finance climat.

Un diagnostic climat de l'IF, élaboré pendant l'instruction, servira de base pour identifier les mesures de progrès de l'IF formalisées dans un plan d'actions qui sera composé d'une méthode, de cibles à atteindre et d'un cadre de suivi et d'évaluation avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

La comptabilisation en finance climat de ce type d'instrument sera graduel (40%, 70% et 100%) en fonction de l'ambition du plan d'actions de l'IF par rapport à sa situation de départ, la démarche de progrès proposée et des mécanismes de contrôles et d'incitation auxquels la banque consentira.

Il est attendu en 2020 quelques opérations pilotes pour AFD et Proparco. L'objectif est de déployer cette approche, complémentaire de l'approche « affectée », en fonction des contextes et des opportunités identifiées en termes d'effet de levier sur la transformation des acteurs financiers. Cette réflexion transversale sera approfondie au fil du temps via les enseignements tirés des opérations instruites et fera l'objet d'un bilan des opérations pilotes après un an de mise en œuvre.

